

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 533

29 février 2012

SOMMAIRE

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.	25582	Mocaf S.à r.l.	25574
Alaskan and Atlantic Holding S.à r.l.	25582	Montaigne Investissement S.A.	25574
DHCRE II HoldCo I S.à r.l.	25538	Moonsurf S.A.	25563
Fares Luxembourg S.A.	25565	Muno Charles et Fils S.à r.l.	25575
Gray Pearl S.à r.l.	25582	Open Text SA	25572
Jetcom S.à r.l.	25560	Patron Capital Alpenherme S.à r.l.	25575
John Deere Cash Management S.A.	25560	Pretoria Investissement S.A.	25575
John Deere Funding S.A.	25560	Prieten S.A.	25575
Kronendal Estate Investments Limited ...	25562	Prodesse Sàrl	25575
Lauze S.A.	25563	Prodesse Sàrl	25576
L'Industrie	25562	Prodesse Sàrl	25576
Lionbridge Holdings Luxembourg	25563	ProLogis Management Services S.à r.l. ...	25576
Lionbridge Luxembourg	25563	Promind Investments S.A.	25576
Long Islands Investments S.A.	25562	Robson S.à r.l.	25577
Lux Industrie S.A.	25563	Rodemack Participations S.à r.l.	25565
LUXSVB (Luxembourg Supervisory Board) S.à r.l.	25571	R.S.I. Conseil S.A.	25560
Lydion Warranty S.A.	25571	Sabi Participation S.A.	25577
Macapri.Ce S.A.	25571	Sapeco International S.A.	25577
Macapri.Ce S.A.	25571	Sapeco International S.A.	25582
Maginvest S.A., SPF	25574	Seton House International S.A.	25584
Mandy S.A.	25574	Shining Furrow S.à r.l.	25558
M G Travaux S.à r.l.	25571	Sireo Immobilienfonds No. 4 Edinburgh Ferry Road S.à r.l.	25572
M.M. Model Movement S.A.	25571	Sliver-Glengariff S.A.	25584
		Spare Luxembourg S.à r.l.	25576

DHCRE II HoldCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.369.975,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.169.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of “DHCRE II HoldCo I S.à r.l.” (the “Company”), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 9th November 2005 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 653 of 30th March 2006.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 18th November 2011, in the process of being published in the Mémorial.

The meeting was presided by Paul King, accountant, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Jörn Hesse, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appeared from an attendance list that all (a) eight hundred (800) Class A Shares, (b) forty (40) Class B Shares, (c) eight hundred (800) Class C1 Shares, (d) eight hundred (800) Class C2 Shares, (e) eight hundred (800) Class C3 Shares, (f) eight hundred (800) Class D Shares, (g) twenty one thousand four hundred sixty nine (21,469) Class E Shares, (h) eight hundred (800) Class F1 Shares, (i) eight hundred (800) Class G Shares, (j) eight hundred (800) Class H Shares, (k) one (1) Class I Share, (l) eight hundred (800) Class J Shares, (m) four thousand five hundred ninety six (4,596) Class K (CG), (m) twelve thousand nine hundred ninety six (12,996) Class K (I), (o) five hundred eighty two (582) Class L (CG) Shares, (p) five thousand nine hundred and fifty nine (5,959) Class L (I) Shares and (q) eight hundred (800) Category Z Shares (being a total of fifty three thousand six hundred and forty three (53,643) Shares in issue in the Company) were duly represented at the present general meeting.

The attendance list, signed by the proxyholder of the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II) The Sole Shareholder as represented, declared having had prior knowledge of the agenda so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

III) The items on which resolutions are to be passed are as follows, all resolutions being passed as one sole resolution:

Agenda:

(A) Creation of two (2) classes of shares, namely Class M(I) and Class M(CG), each with such entitlements as set forth in the amended and restated articles under item (5), decision that Class M(I) and Class M(CG) are Linked Classes relating to the Prado Investment being the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not;

(B) Increase of the issued share capital by an amount of one million twenty eight thousand nine hundred Euros (€ 1,028,900) to two million three hundred and sixty nine thousand nine hundred and seventy five Euros (€ 2,369,975) by the issue of (i) thirty nine thousand five hundred and eight (39,508) Class Z Shares, each with a nominal value of twenty five Euros (€ 25) per share, (ii) five hundred (500) Class M (CG) Shares, each with a nominal value of twenty-five Euros (€ 25) per share, and (iii) one thousand one hundred and forty eight (1,148) Class M (I) Shares, each with a nominal value of twenty five Euros (€ 25) per share, for a total subscription price of one million twenty eight thousand nine hundred Euros (€ 1,028,900) as set out hereafter:

Subscriber	Class M (I) Shares	Class M (CG) Shares	Class Z Shares
DHCRE II LLC.	1,148	500	39,508
TOTAL	1,148	500	39,508

subscription to the new shares by the Sole Shareholder and payment of the subscription price by way of (i) contribution in cash; and (ii) a contribution in kind consisting of claims of an amount of one million sixteen thousand four hundred Euros (EUR 1,016,400) by the Sole Shareholder; acknowledgement of the valuation of the contribution in kind; allocation of an amount equal to the nominal value of the new shares of the subscription price for the new shares to the share capital account and the difference to the share premium; payment of the total subscription price by the subscriber in kind; and consequential amendment of article 5 of the Articles (as included in the amended and restated articles);

(C) Amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to inter alia reflect the resolution adopted pursuant to the above items of the agenda.

Thereafter, the general meeting of shareholders unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The meeting resolved to create two (2) classes of shares, namely Class M (I) and Class M (CG), each with such entitlements as set forth in the amended and restated articles. The meeting resolved that Class M (I) and Class M (CG) are Linked Classes (as defined in the amended and restated articles) relating to the Prado Investment being the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not.

The meeting resolved to increase the issued share capital by one million twenty eight thousand nine hundred Euros (€ 1,028,900) to two million three hundred and sixty nine thousand nine hundred and seventy five Euros (€ 2,369,975) by the issue of (i) thirty nine thousand five hundred and eight (39,508) Class Z Shares, each with a nominal value of twenty five Euros (€ 25) per share, (ii) five hundred (500) Class M (CG) Shares, each with a nominal value of twenty-five Euros (€ 25) per share, and (iii) one thousand one hundred and forty eight (1,148) Class M (I) Shares, each with a nominal value of twenty five Euros (€ 25) per share, for a total subscription price of one million twenty eight thousand nine hundred Euros (€ 1,028,900) to the subscriber as set forth in the agenda, and the subscriber subscribed to the new shares so issued as set forth in the agenda and paid the subscription price for (i) for the Class Z Shares by way of a contribution in kind consisting of a claim of an amount of nine hundred eighty-seven thousand seven hundred Euros (€ 987,700), (ii) for the Class M(CG) Shares by way of contribution in cash consisting of an amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) and (iii) for the Class M(I) Shares by way of a contribution in kind consisting of a claim of an amount of twenty eight thousand seven hundred Euros (€ 28,700) held by the Sole Shareholder.

The Class M (CG) Shares have been fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) as was certified to the undersigned notary by a banking certificate.

The Class Z and the Class M (I) Shares have been fully paid up by contribution in kind consisting in unquestioned claims due for immediate payment, for a global amount of one million and sixteen thousand four hundred Euros (€ 1,016,400).

The evidence of existence, and of the amount of such claim has been given to the undersigned notary by an interim balance sheet of the company where the said claim appears, and by a valuation report of the board of managers of the Company dated 19 December 2011, which shall be annexed hereto to be registered with this deed, the conclusion of which reads as follows: "In view of the above, the board of managers considers that (i) the value of the total Claims amounts to at least one million and sixteen thousand four hundred Euros (€ 1,016,400) which is at least equal to the subscription price for the (i) thirty nine thousand five hundred and eight Class Z shares and (ii) one thousand one hundred and forty eight (1,148) Class M(I) shares to be issued by the Company. Therefore, it is proposed by the board of managers to value the Contribution in Kind at one million and sixteen thousand four hundred Euros (€ 1,016,400)."

The meeting resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the new shares of the subscription price for the new shares to the share capital account and the difference to the share premium.

The meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company as follows:

Art. 1. Name. Between the initial subscribers and those who become holders of the Shares (parts sociales) thereafter, a limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name DHCRE II Holdco I S.à r.l (the "Company") is constituted and existing, governed by these Articles of Incorporation and the relevant legislation.

Art. 2. Object, Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, preferred equity certificates and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg.

The Company may borrow in any form and provide security for its borrowings and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures as well as any other securities or certificates including notes, certificates or other instruments convertible into Shares.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or security or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or its affiliates entities or any other entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period. The Company does not come to an end by the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Art. 4. Registered Office.

4.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

4.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

4.3 The Company may have offices and branches in Luxembourg.

Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of two million three hundred and sixty nine thousand nine hundred and seventy five Euro (€ 2,369,975) divided into,

- eight hundred (800) Class A shares,
- forty (40) Class B shares,
- eight hundred (800) Class C1 shares,
- eight hundred (800) Class C2 shares,
- eight hundred (800) Class C3 shares,
- eight hundred (800), Class D shares,
- twenty one thousand four hundred and sixty nine (21,469) Class E shares,
- eight hundred (800) Class F1 shares,
- eight hundred (800) Class G shares,
- eight hundred (800), Class H shares,
- one (1) Class I share,
- eight hundred (800) Class J shares,
- four thousand five hundred and ninety six (4,596) Class K (CG) Shares,
- twelve thousand nine hundred and ninety six (12,996) Class K (I) Shares,
- five hundred eighty two (582) Class L (CG) Shares,
- five thousand nine hundred fifty nine (5,959) Class L (I) Shares,
- five hundred (500) Class M (CG) Shares,
- one thousand one hundred and forty eight (1,148) Class M (I) Shares, and
- forty thousand three hundred and eight (40,308) Category Z Shares,
- each with a nominal value of twenty five Euro (€ 25).

5.2 The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes (which may be Simple Classes or Linked Classes).

5.3 Each Class of Shares (or as the case may be Linked Classes if so specified) shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a "Specific Investment"). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (or Linked Classes) (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs ("Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

- Class A relates to the Kings Hill Investment,
- Class B relates to the Kista Investment,
- Class C1 relates to the Via Cavour Investment,
- Class C2 relates to the Via Lamarmora (Brescia) Investment,
- Class C3 relates to the Via San Lazzaro Investment,
- Class D relates to the Howick Place Investment,
- Class E relates to the Blythe Valley Investment,
- Class F1 relates to the Golf Parc Toulouse Investment,
- Class G relates to the Aranco Investment,
- Class H relates to the Via Imbonati Investment,
- Class I relates to the Salisbury Investment,
- Class J relates to the Udine Investment,
- Class K (CG) and Class K (I) (being Linked Classes) relate to the Spanish Retails Portfolio Investment,
- Class L (CG) and Class L (I) (being Linked Classes) relate to the Volvo Investment,
- Class M (CG) and Class M(I) (being Linked Classes) relate to the Prado Investment, and
- Category Z is not related to a Specific Investment.

5.4 In relation to each Specific Investment, the Board of Managers will, in the internal accounts of the Company, establish a separate compartment of assets and liabilities of the Company in the following manner:

5.4.1 the Subscription Price of the relevant class of shares (or Linked classes) and the proceeds of any shareholder loans, certificates debt or other instruments convertible or not which may from time to time be granted to, or issued by, the Company by or to its shareholder(s) ("Instruments") in connection with the relevant Specific Investment, as well as assets acquired with such funds contributed to or borrowed by the Company, in each case shall be applied in the internal books of the Company to the compartment established for such Specific Investment;

5.4.2 any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the assets allocated to a compartment shall be allocated to that compartment;

5.4.3 any liability, costs and expenses (including provisions) relating to assets allocated to a compartment or to any action taken in connection with a compartment or an asset of a particular compartment or in connection with the issuance of shares or other instruments of the particular class (such as Issuance Costs) as well as all administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Specific Investment or the operation or administration of that compartment shall be allocated to that compartment;

5.4.4 in the case where any liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable solely to a particular compartment, such liability or expense shall be allocated between all the existing compartments on the basis of the Allocation Key of each compartment or pro rata to the relevant compartments to which the liability or expense relates;

5.4.5 any distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to shareholders in respect of a compartment shall reduce the net assets of that compartment;

5.4.6 the net assets of each compartment ("Net Assets") will be equal to the sum of the value of the Specific Investment of that compartment and all other assets attributable to that compartment in accordance with these articles less all the liabilities, costs and expenses allocated to that compartment in accordance with these Articles;

5.4.7. In case of Linked Classes the Board may decide (but shall not be obliged) to within the relevant compartment establish internal accounts per relevant class of the Linked Classes on the basis of the economic entitlements of the Linked Classes respectively and apply the above provisions mutatis mutandis.

5.5 Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Cancellation of entire Class of Shares and Reduction of Share Capital.

6.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue In the relevant Class by approval at the General Meeting of shareholders resolving at the quorum and majorities provided for the amendment of the Articles.

6.2 In case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Class of Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share (as calculated in accordance with Article 6.4) for each Share of the relevant Class held by them and cancelled (and in the case of Linked Classes, the Linked Class Cancellation Value per Share for the repurchased Linked Class).

6.3 The Board of Managers shall, in case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, calculate the Class Available Amount for the repurchased Class (and in the case of Linked Classes, the Linked Class Available Amount for the repurchased Linked Class) (always subject to the amount of available profits, premium and reserves of the Company) on the basis of the interim accounts of the Company and Interim internal accounts relating to the relevant Class which shall be prepared on the basis set out in Article 5, each time not older than 8 days (together, the "Interim Accounts").

6.4 The "Cancellation Value per Share" shall be calculated by dividing the Class Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled and the "Linked Class Cancellation Value per Share" shall be calculated by dividing the Linked Class Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.5 The "Class Cancellation Amount" and the "Linked Class Cancellation Amount" shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting on the basis of the Interim Accounts (and in the case of a Linked Class, on the basis the Entitlement of that Class).

6.6 Subject always to the amount of available net profits, reserves and premium of the Company, the Class Cancellation Amount for the Class of Shares to be repurchased and cancelled shall be the Class Available Amount (and in case of a Linked Class, the Linked Class Cancellation Amount for the Linked Class of Shares to be repurchased and cancelled shall be the Linked Class Available Amount) unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Class Cancellation Amount (or as the case may be the Linked Class Cancellation Amount) shall never be higher than the Class Available Amount (respectively the Linked Class Available Amount) and provided further that the Class Cancellation Amount (or as the case may be the Linked

Class Cancellation Amount) shall never be greater than the amount of available net profits, reserves and premium of the Company.

6.7 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value per Share (or as the case may be the Linked Class Cancellation Amount) will become due and payable by the Company.

Art. 7. Board of Managers.

7.1 The Company is managed as determined by the Board of Managers appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The Managers need not be Shareholders. The Board of Managers shall comprise (other than in case of a vacancy for reasons of resignation, revocation or otherwise) of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders by a resolution of Shareholders and duly recorded in the minutes of such Meeting.

7.2 The Board Members are appointed and removed from office by the General Meeting of Shareholders resolving at the simple majority of the issued share capital pursuant to Article 13, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

7.3 Any decision as to the payment of director's fees to Board Members, entering into employment or like agreements with Board Members or amendments thereto shall be subject to the decision of the General Meeting of Shareholders resolving at the simple majority of the issued share capital pursuant to Article 13.

Art. 8. Board Proceedings.

8.1 The Board of Managers may elect a chairman among its members.

8.2 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers shall be called by or on behalf of anyone of the Managers with at least two (2) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to two (2) hours) in writing, fax, email or otherwise as practical. The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing or by fax or email by all Managers. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Managers

8.4 Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication.

8.5 Decisions of the Board of Managers shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting.

8.6 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by any one Board Member. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one Board Member or as resolved by the Board.

8.7 The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

Art. 9. Board Powers, Binding Signatures.

9.1 The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting or the prior authorisation of the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board of Managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or the prior authorisation of the General Meeting or as may be provided herein.

9.2 The Company will be bound by the single signature of any one Board Member or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers.

Art. 10. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Company is interested in or is a manager, director, officer or employee of such other corporation or entity. Any Manager or officer of the Company who serves as manager, director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 11. Manager and Officer Indemnification.

11.1 Subject to the exceptions and limitations in Article 11.3 below every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved in as a party or otherwise by virtue of him being or having been a Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

11.2 The words “claim”, “action”, “suit” or “proceeding” shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words “liability” and “expenses” shall include without limitation attorneys’ fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

11.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office or in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers. No indemnification will be provided in defending proceedings (criminal) in which that Manager or officer is convicted of an offence.

11.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

11.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the relevant current or future officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article 11.

Art. 12. Transfer of Shares. The Shares are freely transferable among the Shareholders. Any Transfers of Shares to Persons other than the Shareholders (the “non-Shareholders”) shall always be subject to the approval of Shareholders holding at least 75% (three-quarters) of the share capital (of whatever class) of the Company, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these Articles of Incorporation. Any inscription of a Transfer of Shares will be subject to compliance with the provisions set out in the present Articles of Incorporation.

Art. 13. Shareholder Decisions.

13.1 Shareholders’ decisions are taken by the General Meeting of Shareholders. However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of Shareholders is less than twenty-five and in such case Shareholders’ resolutions may be validly passed in writing. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. All Shares in issue (regardless of Class or Category) shall vote as a single class.

13.2 Each Shareholder may take part in General Meetings or written resolutions. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of Shares (of whatever class or category) he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

13.3 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail or courier to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least five (5) days prior to the date of the Meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the Meeting may be validly held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least five (5) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as set out herein for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

13.4 (i) Except as otherwise provided herein, decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital; (ii) however, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation must be taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital; and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

13.5 In case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, an annual General Meeting shall be held on 30th May at 12:00 a.m. of each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the Meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 14. Accounting Year. The accounting year of the Company begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 15. Annual Accounts, Auditor.

15.1 Every year as of the accounting year’s end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

15.2 The operations of the Company shall, if the Company has more than 25 Shareholders be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the General Meeting of Shareholders. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting of Shareholders with or without cause.

Art. 16. Dividends.

16.1 Out of the total net profits of the Company five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. In case of a reduction of share capital, the legal reserve (to the extent it is at least equal to 10% of the issued share capital) may be decreased accordingly. The remainder of the total net profits of the Company may be distributed in accordance with (or allocated to the reserves of the Company) the following provisions of this Article 16.

16.2 The Shareholders may decide to pay interim dividends on one or more of more Classes of Shares on the basis of Interim Accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the total amount to be distributed may not exceed net profits realised by the Company since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including available premium) but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law and previous distributions (regardless of the Investment Net Income of a Class).

16.3 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions below. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.4 Distribution to a Class shall only be made out of the Investment Net Income of the relevant Class subject to the above and in the case of Linked Classes, as per the Entitlements of the relevant Linked Class.

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the General Meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

17.2 Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each Class shall be the amount to which the Class is entitled as per the relevant Specific Investment (and in the case of Linked Classes, to the relevant Entitlement of each Class within such Linked Classes). Each Class of Shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows in relation to the relevant Specific Investment to which the Class relates (subject in the case of Linked Classes, to the relevant Entitlement of each Class within such Linked Classes):

17.2.1 First all debts and liabilities of the Company (regardless of Specific Investment) shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the Class of Shares to which they specifically belong (i.e. because they relate to the relevant Specific Investment for that Class) or, if that is not possible, distributed rateably among all Class of Shares in application of the Allocation Key.

17.2.2 Thereafter the relevant amount of liabilities for each Class of Shares shown in the separate category for the Specific Investment to which they relate shall be set against the assets attributable to the relevant Class including in particular the Specific Investment of that Class and any reserve funds attributable to such Class. Assets not attributable to a specific Class shall be divided in application of the Allocation Key to all Classes of shares.

17.2.3 To the extent that the amount so calculated for any Class shall be negative, such Class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be allocated in application of the Allocation Key among all Classes of Shares which have a positive amount up such positive amount. Any surplus remaining within a specific Class of Shares (the "Class Surplus") shall be distributed to the relevant holders of such Class of Shares (subject in the case of Linked Classes, to the relevant Entitlement of each Class within such Linked Classes).

Art. 18. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 19. Definitions.

Allocation Key	shall be the allocation key and criteria determined by the Board of Managers acting reasonably, on the basis of the existing and estimated investment amounts (if any) by the direct or indirect shareholder of the Company and reviewed and / or revised if deemed fit by the Board on an annual basis.
Aranco Investment	means the Aranco Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class G shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).
Blythe Valley Investment	means the Blythe Valley Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity

	certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class E shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).
Board or Board of Managers	means the board of managers (conseil de gérance) of the Company from time to time.
Capital gains	means capital gains in the context of capital gains of UK resident individuals under Taxation of Chargeable Gains Act 1992.
Category Z	means the category Z of Shares.
CG Portion	means within a Specific Investment the shares referred to as “CG” shares in the relevant subsidiary as well as convertible preferred equity certificates or like instruments convertible into such CG shares or being entitled only to Capital Gains.
Class	means a Class of Shares issued by the Company with respect to a Specific Investment.
Class Available Amount	means the total amount of net profits, available reserves and premium of the Company (including carried forward profits) relating to the Specific Investment to which the relevant Class of Shares belongs (i) plus the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares repurchased (and if any the amount equal to the decrease of the legal reserve relating to the reduction of share capital in relation to such Class) but (ii) less any Investment Losses of that Class (including carried forward losses) and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.
Class K (CG) Entitlement	means the entitlement of the Class K (CG) Shares to any distribution (in any form including as liquidation proceeds or repurchase or redemption payments, or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from Capital Gains of the relevant Specific Investment but only to the extent resulting from or arising in relation with the CG Portion of the relevant Specific Investment and excluding for the avoidance of doubt income from any other source.
Class K (I) Entitlement	means the entitlement of the Class K (I) Shares to any distribution (in any form including as dividends or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from sources of the relevant Specific Investment other than Capital Gains.
Class L (CG) Entitlement	means the entitlement of the Class L (CG) Shares to any distribution (in any form including as liquidation proceeds or repurchase or redemption payments, or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from Capital Gains of the relevant Specific Investment but only to the extent resulting from or arising in relation with the CG Portion of the relevant Specific Investment and excluding for the avoidance of doubt income from any other source.
Class L (I) Entitlement	means the entitlement of the Class L (I) Shares to any distribution (in any form including as dividends or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from sources of the relevant Specific Investment other than Capital Gains.
Class M (CG) Entitlement	means the entitlement of the Class M (CG) Shares to any distribution (in any form including as liquidation proceeds or repurchase or redemption payments, or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from Capital Gains of the relevant Specific Investment but only to the extent resulting from or arising in relation with the CG Portion of the relevant Specific Investment and excluding for the avoidance of doubt income from any other source.
Class M (I) Entitlement	means the entitlement of the Class M (I) Shares to any distribution (in any form including as dividends or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from sources of the relevant Specific Investment other than Capital Gains.
Class K Shares	means the Class K (CG) Shares and the Class K (I) Shares.
Class L Shares	means the Class L (CG) Shares and the Class L (I) Shares
Class M Shares	means the Class M (CG) Shares and the Class M (I) Shares
Entitlements	means the respective economic entitlements of the classes composing the relevant Linked Classes, and in the case of (i) the Linked Classes K, the Class K (CG) Entitlement and the Class K (I) Entitlement respectively, (ii) the Linked Classes L, the Class L (CG) Entitlement and the Class L (I) Entitlement respectively and of (iii) the Linked Classes M, the Class M (CG) Entitlement and the Class M (I) Entitlement respectively.
Golf Parc Toulouse Investment	means the Golf Parc Toulouse Investment (as defined in the articles of

	association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class F1 shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).
Howick Place Investment	means the Howick Place Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class D shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).
Investment Losses	means any losses (including carry forward losses relating to the relevant Specific Investment) and any costs, charges or expenses related to the relevant Specific Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) and the Company's non recoverable losses).
Investment Net Income	means any income derived from the Investment relating to a Class of Shares being the net return of any total or partial disposal of the relevant Specific Investment (disposal meaning transfers and contributions of any kind) as well as any dividends or other distributions, interest, yield, repayment of principal or other income or return deriving from the relevant Investment and assets and reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant Class of Shares such as the share premium or any amounts of profit (related to the relevant Investment) carried forward while deducting any costs, charges or expenses related to the relevant Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) and the Company's non recoverable losses).
Kings Hill Investment	means the Kings Hill Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class A shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).
Kista Investment	means the Kista Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class B shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).
Linked Class Available Amount	means the total amount of net profits, available reserves and premium of the Company (including carried forward profits) relating to the Specific Investment to which the relevant Class of Shares belongs (i) plus the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares repurchased (and if any the amount equal to the decrease of the legal reserve relating to the reduction of share capital in relation to such Class) but (ii) less any Investment Losses of that Class (including carried forward losses) and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, subject however the Entitlement of the relevant Linked Class and determined on the basis thereof.
Linked Classes	means two or more Classes of Shares which relate to the same Specific Investment and are of the same compartment but have different economic entitlements (i.e. the relevant Entitlement) with respect to such Specific Investment and "Linked Class" means any thereof.
Linked Classes K	means the Class K (CG) and Class K (I).
Linked Classes L	means the Class L (CG) and Class L (I).
Linked Classes M	means the Class M (CG) and Class M (I).
Managers	means the members of the Board (gérant) from time to time.
Prado Investment	means the Prado (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other

	instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class M shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).
Salisbury Investment	means the Salisbury Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class I shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).
Shareholders	means the holders of Shares in the Company.
Shares	means the shares (parts sociales) of the Company.
Simple Class	means a single class which alone relates to a Specific Investment.
Spanish Retail Portfolio Investment	means the Spanish Retail Portfolio Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class K shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).
Specific Investment	has the meaning set out under Article 5.3.
Via Cavour Investment	means the Via Cavour Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class C1 shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).
Via Imbonati Investment	means the Via Imbonati Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class H shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).
Via Lamarmora (Brescia) Investment	means the Via Lamarmora (Brescia) Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class C2 shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).
Via San Lazzaro Investment	means the Via San Lazzaro Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class C3 shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).
Volvo Investment	means the Volvo Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class L shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).
Udine Investment	Means the Udine Investment (as defined in the article of association of DHCRE II HoldCo II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class J shares of DHCRE II HoldCo II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Art. 20. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately EUR 3,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day abovementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de «DHCRE II HoldCo I S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée en date du 9 novembre 2005 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 653 du 30 mars 2006.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 18 novembre 2011 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Paul King, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Jörn Hesse, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Il ressort d'une liste de présence que toutes les (a) huit cent (800) Parts Sociales de Classe A, (b) quarante (40) parts sociales de Classe B, (c) huit cent (800) Parts Sociales de Classe C1, (d) huit cent (800) Parts Sociales de Classe C2, (e) huit cent (800) Parts Sociales de Classe C3, (f) huit cent (800) Parts Sociales de Classe D, (g) vingt et un mille quatre cent soixante-neuf (21.469) Parts Sociales de Classe E, (h) huit cent (800) Parts Sociales de Classe F1, (i) huit cent (800) Parts Sociales de Classe G, (j) huit cent (800) Parts Sociales de Classe H, (k) une (1) Part Sociale de Classe I, (l) huit cent (800) Parts Sociales de Classe J, (m) quatre mille cinq cent quatre-vingt-seize (4.596) Part Sociales de Classe K (CG), (n) douze mille neuf cent quatre-vingt-seize (12.996) Part Sociales de Classe K (I), (o) cinq cent quatre-vingt et deux (582) Part Sociales de Classe L (CG), (p) cinq mille neuf cent cinquante-neuf (5.959) Part Sociales de Classe L (I), et (q) huit cent (800) Parts Sociales de Catégorie Z (représentant un total de cinquante-trois mille six cent quarante-trois (53.643) Parts Sociales émises dans la Société) étaient dûment représentées à la présente assemblée générale.

La liste de présence, signée par les mandataires de l'associé unique représenté et les par membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) L'associé unique représenté a déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, de sorte qu'aucune obligation de justification de l'accomplissement des formalités de convocation ne soit nécessaire.

III) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants, toutes les résolutions étant prises comme une seule résolution:

Ordre du jour:

(A) Création de deux (2) classes de parts sociales, à savoir la Classe (I) et la Classe (CG), chacune ayant les droits tels que prévus dans les statuts modifiés et refondus à l'article (5), décision que la Classe (I) et la Classe (CG) sont des Classes Liées en relation avec l'Investissement Prado, étant l'investissement par voie de parts sociales, prêts, obligations préférentielles ou tous autres instruments, convertibles ou non;

(B) Augmentation du capital social émis d'un montant d'un million vingt-huit mille neuf cent Euros (€ 1.028.900) à deux million trois cent soixante-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros (€ 2.369.975) par l'émission de (i) trente-neuf mille cinq cent et huit (39.508) Part Sociales de Classe Z d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25) chacune, (ii) cinq cent (500) Parts Sociales de Classe M (CG) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25) chacune, et (iii) mille cent quarante-huit (1.148) Parts Sociales de Classe M (I) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25) chacune, et un prix de souscription total d'un million vingt-huit mille neuf cent Euros (€ 1.028.900) dans les proportions suivantes:

Souscripteur	Parts Sociales de Classe M (I)	Parts Sociales de Classe M (CG)	Parts Sociales de Classe Z
DHCRE II LLC.	1.148	500	39.508
TOTAL	1.148	500	39.508

souscription des nouvelles parts par l'Associé Unique et paiement du prix de souscription par (i) par le souscripteur en espèces, et (ii) par le biais d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de un million seize mille quatre cent Euros (EUR 1.016.400) de l'Associé Unique; prise de connaissance de l'évaluation de l'apport en nature; allocation d'un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales au prix de la souscription des nouvelles parts sociales au compte capital social et de la différence à la prime d'émission; paiement du prix total de souscription par le souscripteur en nature; et modification conséquente de l'article 5 des Statuts (comprise dans les statuts tel que modifiés et refondus);

(C) Modification et refonte des Statuts afin de refléter inter alia la résolution adoptée conformément aux points susmentionnés de l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale des associés a pris à l'unanimité la décision suivante:

Unique résolution

L'assemblée a décidé de créer deux (2) classes de parts sociales, à savoir la Classe M (I) et la Classe M (CG), chacune ayant les droits tels que prévus dans les statuts modifiés et refondus. L'assemblée a décidé que la Classe M (I) et la Classe M (CG) sont des Classes Liées (telles que définies dans les statuts modifiés et refondus) en relation avec l'Investissement Prado, étant l'investissement par voie de parts sociales, prêts, obligations préférentielles ou tous autres instruments, convertibles ou non.

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant d'un million vingt-huit mille neuf cent Euros (€ 1.028.900) à deux million trois cent soixante-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros (€ 2.369.975) par l'émission de (i) trente-neuf mille cinq cent et huit (39.508) Parts Sociales de Classe Z d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25) chacune, (ii) cinq cent (500) Parts Sociales de Classe M (CG) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25) chacune, et (iii) mille cent quarante-huit (1.148) Parts Sociales de Classe M (I) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25) et un prix de souscription total d'un million vingt-huit mille neuf cent Euros (€ 1.028.900) au souscripteur indiqué dans l'ordre du jour et le souscripteur a souscrit aux nouvelles Parts Sociales ainsi émises tel qu'indiqué dans l'ordre du jour et a payé le prix de souscription par (i) les Parts Sociales de Classe Z par voie d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de neuf cent quatre-vingt et sept mille sept cent Euros (€ 987.700) de l'Associé Unique, (ii) les Parts Sociales de Classe M (CG) par voie d'un apport en espèces consistant en un montant de douze mille cinq cent Euros (€ 12.500) et (iii) les Parts Sociales de Classe M (I) par voie d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de vingt-huit mille sept cent Euros (€ 28.700) de l'Associé Unique.

Les Parts Sociales de Classe M (CG) ont été intégralement libérés par un apport en numéraire de sorte que la société a désormais à sa disposition la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) ainsi que la preuve en a été rapportée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Les Parts Sociales de Classe Z et de Classe M (I) ont été intégralement libérées par l'apport en nature de créances certaines liquides et exigibles d'un montant de EUR 1.016.400.

La preuve de l'existence et de l'évaluation de cette créance a été rapporté au notaire soussigné par la production d'un bilan intérimaire et d'un rapport du Conseil de gérance de la société du 19 décembre 2011 qui sera annexé et enregistré avec le présent acte notarié dont la conclusion a la teneur suivante: «Au vu de ce qui précède, les Gérants estiment (i) la valeur de la créance à au moins un million seize mille quatre cent Euros (€ 1.016.400) ce qui est au moins égal au prix de souscription des (i) trente-neuf mille cinq cent et huit (39.508) Part Sociales de Classe Z et (ii) mille cent quarante-huit (1.148) Parts Sociales M (I) émises par la Société. Par conséquent, il est proposé par le conseil de gérance d'évaluer l'Apport en Nature à un million seize mille quatre cent Euros (€ 1.016.400).»

L'assemblée a décidé d'affecter un montant égal à la valeur nominale des nouvelles Parts Sociales au compte capital social et la différence à la prime d'émission.

L'assemblée a décidé d'affecter un montant égal à la valeur nominale des nouvelles Parts Sociales au compte capital social et la différence à la prime d'émission.

L'assemblée a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est créé et existe entre les souscripteurs initiaux et tous ceux qui deviendront détenteurs de Parts Sociales par la suite une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DHCRE II Holdco I S.à r.l. (la «Société») qui est régie par les présents Statuts et la loi applicable.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans d'autres entités, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, obligations, reconnaissances de dettes, titres de créance, des certificats préférentiels et tout autre titre de tout type et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des intérêts dans des sociétés de personne simple et poursuivre ses activités à travers des succursales établies à Luxembourg.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procurer des garanties concernant ses emprunts et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de titres de créances ainsi que d'autres titres ou certificats, y inclus des obligations, certificats ou autres instruments convertibles en Parts Sociales.

De manière générale, elle pourra prêter assistance (que ce soit par le biais de prêts, d'avances, de garanties, de sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou ses entités affiliées ou toute autre entité que la Société juge appropriée. Elle pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société pourra réaliser toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autre qui sont en relation directe ou indirecte avec tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un de ses Associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des Statuts.

4.2 Le siège social peut être transféré à l'Intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance.

4.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Luxembourg.

Art. 5. Capital Social.

5.1 La Société a un capital social émis et souscrit entièrement libéré de deux million trois cent soixante-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros (€ 2,369,975) divisé en;

- six mille cent quatre-vingt-neuf (6,189) parts sociales de Classe A,
 - quarante (40) parts sociales de Classe B,
 - huit cent (800) parts sociales de Classe C1,
 - huit cent (800) parts sociales de Classe C2,
 - huit cent (800) parts sociales de Classe C3,
 - huit cent (800) parts sociales de Classe D,
 - vingt et un mille quatre cent soixante-neuf (21,469) parts sociales de Classe E,
 - huit cent (800) parts sociales de Classe F1,
 - huit cent (800) parts sociales de Classe G,
 - huit cent (800) parts sociales de Classe H,
 - une (1) part sociale de Classe I,
 - huit cent (800) parts sociales de Classe J,
 - quatre mille cinq cent quatre-vingt et seize (4.596) parts sociales de Classe K (CG),
 - douze mille neuf cent quatre-vingt et seize (12.996) parts sociales de Classe K (I), et
 - cinq cent quatre-vingt et deux (582) parts sociales de Classe L (CG),
 - cinq mille neuf cent cinquante-neuf (5.959) parts sociales de Classe L (I),
 - cinq cent (500) parts sociales de Class M (CG),
 - mille cent quarante-huit (1.148) parts sociales de Class M (I), et
 - quarante mille trois cent et huit (40.308) parts sociales de Catégorie Z,
- ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

5.2 Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles parts sociales par une résolution prise par l'assemblée des associés. Les nouvelles parts sociales pourront être émises en la forme de classes de parts sociales (lesquelles peuvent être des Classes Simples ou des Classes Liées).

5.3 L'émission de Parts Sociales dans chaque classe de Parts Sociales (ou le cas échéant, des Classes Liées s'il en est spécifié ainsi) aura lieu en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société d'un investissement spécifique directement ou indirectement (chacun étant un «Investissement Spécifique»). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (ou Classes Liées) (y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le «Prix de Souscription»), déduction faite de toutes dépenses dues par la Société en rapport avec l'émission y compris, mais sans limitation au(x), droit d'apport, frais de notaire et dépenses de publicité (les «Coûts d'Emission»), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.

- La Classe A se rapporte à l'Investissement Kings Hill
- La Classe B se rapporte à l'Investissement Kista
- La Classe C1 se rapporte à l'Investissement Via Cavour
- La Classe C2 se rapporte à l'Investissement Via Lamarmora (Brescia)
- La Classe C3 se rapporte à l'Investissement Via San Lazzaro
- La Classe D se rapporte à l'Investissement Howick Place
- La Classe E se rapporte à l'Investissement Blythe Valley Investment,
- La Classe F1 se rapporte à l'Investissement Golf Parc Toulouse
- La Classe G se rapporte à l'Investissement Aranco
- La Classe H se rapporte à l'Investissement Via Imbonati
- La Classe I se rapporte à l'Investissement Salisbury
- La Classe J se rapporte à l'Investissement Udine

- La Classe K (CG) et la Classe K (I) (étant des Classes Liées) sont relatives à l'Investissement Spanish Retail Portfolio, et

- La Classe L (CG) et la Classe L (I) (étant des Classes Liées) sont relatives à l'Investissement Volvo, et

La Classe M (CG) et la Classe M (I) (étant des Classes Liées) sont relatives à l'Investissement Prado, et

- La Catégorie Z ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique.

5.4. Le Conseil de Gérance de la Société devra établir dans les comptes internes de la Société pour chaque Investissement Spécifique un compartiment séparé contenant les avoirs et les dettes de la Société de la manière suivante:

5.4.1 le Prix de Souscription de la classe de parts sociales concernée (ou Classes Liées) ainsi que les fonds reçus en vertu de prêts d'associés, certificats de dette ou autres instruments, convertibles ou non, octroyés, ou émis par, de temps à autre à la Société par, ou à, ses associés (les «Instruments») en relation avec l'Investissement Spécifique concerné, ainsi que les avoirs acquis grâce aux fonds ainsi apportés à ou empruntés par la Société, seront, dans tous les cas, affectés dans les comptes internes de la Société au compartiment établi pour cet Investissement Spécifique;

5.4.2 tout revenu ou bénéfice récolté par la Société en relation avec ou dérivé des avoirs faisant partie d'un compartiment seront affectés à ce compartiment;

5.4.3 toute dette, tous coûts et toutes dépenses (y compris des provisions) relatifs à des avoirs affectés à un compartiment ou à une action prise en relation avec un compartiment ou à un avoir d'un compartiment particulier ou en relation avec l'émission de parts sociales ou autres investissements d'une classe particulière (par exemple les Coûts d'Emission) ainsi que toutes les dépenses administratives, dettes fiscales et autres coûts et dépenses de la Société attribuables à un Investissement Spécifique ou à l'opération ou l'administration de ce compartiment seront affectés à ce compartiment;

5.4.4 au cas où une dette ou dépense de la Société ne pourrait être considérée comme uniquement attribuable à un compartiment particulier, cette dette ou dépense sera affectée à tous les compartiments existants sur la base du Clé d'Allocation de chaque compartiment ou au pro rata des compartiments concernés auxquels la dette ou la dépense se rapporte;

5.4.5 toutes distributions ou paiements (y compris les paiements du prix de rachat dus par la Société en cas de rachat par la Société des parts sociales d'une classe particulière) faits aux associés en relation avec un compartiment seront portés en déduction des avoirs nets de ce compartiment;

5.4.6 les avoirs nets de chaque compartiment («Avoirs Nets») seront égaux à la somme de la valeur de l'Investissement Spécifique du compartiment respectif et de tous les autres avoirs attribuables à ce compartiment conformément aux présents statuts moins toutes les dettes, coûts et dépenses affectés à ce compartiment conformément aux présents Statuts;

5.4.7 Dans le cas de Classes Liées, le Conseil peut décider (mais n'est pas obligé), dans les limites du compartiment concerné, d'établir des comptes internes par classe de Classes Liées concernée sur base des droits économiques des Classes Liées respectives, et d'appliquer les dispositions qui précèdent mutatis mutandis.

5.5 Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Annulation d'une Classe entière de Parts Sociales et réduction du capital social.

6.1 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales en rachetant et annulant toutes les Parts Sociales émises dans la Classe concernée sur accord de l'Assemblée Générale des associés décidant avec le quorum et la majorité requis pour la modification de ces Statuts.

6.2 En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales, les détenteurs de Classes de Parts Sociales rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que calculée en vertu de l'Article 6.4) pour chacune des Parts Sociales de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée (et dans le cas de Classes Liées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale de la Classe Liée pour la Classe Liée rachetée).

6.3 Le Conseil de Gérance doit calculer, en cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation de Classes de Parts Sociales, le Montant Disponible de Classe pour la Classe rachetée (et dans le cas de Classes Liées, le Montant Disponible de la Classe Liée pour la Classe Liée rachetée) (toujours assujetti au montant des profits disponibles, prime et réserves de la Société) sur base des comptes intérimaires de la Société et des comptes intérimaires internes en rapport avec la Classe concernée qui sera préparé sur la base prévue à l'Article 5, à chaque fois ne datant pas plus de 8 jours (ensemble les «Comptes Intérimaires»).

6.4 La «Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant la Valeur d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée et la «Valeur d'Annulation par Part Sociale de la Classe Liée» sera calculée en divisant le Montant d'Annulation de la Classe Liée par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.5 Le «Montant d'Annulation de Classe» et le Montant d'Annulation de la Classe Liée sont un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des Comptes Intérimaires (et dans le cas de Classes Liées, des Droits de cette Classe).

6.6 Toujours sous réserve du montant des profits nets disponibles, réserves et primes de la Société, le Montant d'Annulation de Classe concernant la Classe des Parts Sociales devant être rachetée et annulée est le Montant Disponible de la Classe (et dans le cas d'une Classe Liée, le Montant d'Annulation de la Classe Liée pour la Classe de Parts Sociales Liée devant être rachetée et annulée sera le Montant Disponible de la Classe Liée) sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Associés dans la manière prévue pour la modification de ces Statuts, étant entendu toutefois que le Montant d'Annulation de Classe (ou le cas échéant le Montant d'Annulation de la Classe Liée) ne doit jamais être supérieur au Montant Disponible de Classe (respectivement le Montant Disponible de la Classe Liée) et étant entendu en outre que le Montant d'Annulation de Classe (ou le cas échéant le Montant d'Annulation de la Classe Liée) ne doit jamais être supérieur au montant des profits nets disponibles, réserves et primes de la Société.

6.7 A la suite du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale (ou le cas échéant le Montant d'Annulation de la Classe Liée) sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Conseil de Gérance.

7.1 La Société est gérée par le Conseil de Gérance nommé en tant qu'un organe collégial par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions reprises ci-après. Les Gérants ne doivent pas nécessairement être Associés. Le Conseil de Gérance comprend (sauf en cas de vacance suite à une démission, révocation ou autrement) le nombre de membres déterminé par l'Assemblée Générale des Associés par une résolution des Associés dûment actée dans le procès-verbal de cette Assemblée.

7.2 Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité simple du capital social émis conformément à l'Article 13 qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucune durée n'est prévue, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants pourront être réélus mais pourront aussi être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

7.3. Toute décision relative au paiement de jetons de présence ou émoluments de gérant, ou la conclusion ou modification de contrat d'emploi ou contrat semblable avec un Membre du Conseil de Gérance doit être prise par l'Assemblée Générale à la majorité simple du capital social conformément à l'Article 13.

Art. 8. Procédures au sein du Conseil.

8.1 Le Conseil de Gérance nommera un président parmi ses membres.

8.2. Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des Gérants sont présents ou représentés à une réunion.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par un Membre du Conseil moyennant avis de convocation donné au moins deux (2) jours avant l'assemblée, à moins que les affaires de la Société ne requièrent un préavis plus court ou en cas d'urgence (au moins de deux (2) heures) par écrit, fax, e-mail ou autre. Il pourra être renoncé à la nécessité de convoquer une assemblée par un accord unanime de tous les Gérants donné par écrit ou par fax ou e-mail. Des avis de convocation séparés ne seront pas nécessaires pour les réunions du Conseil de Gérance tenues aux dates et lieux déterminés selon un programme adopté antérieurement par résolution du Conseil de Gérance.

8.4. Tout Gérant pourra participer à n'importe quelle réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par moyens de communication similaires.

8.5 Les décisions du Conseil de Gérance sont prises moyennant vote favorable de la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion concernée.

8.6 Le procès-verbal des réunions du Conseil de Gérance devra être signé par l'un des Gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui devront être produits dans des procédures judiciaires ou à toute autre fin devront être signés par l'un des Gérants ou tel que décidé par le Conseil de Gérance.

8.7 Le Conseil peut, unanimement, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents par la voie circulaire lorsqu'il exprime son accord par écrit, par cable, facsimile ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble formera le document écrit dûment exécuté faisant preuve de la résolution. Les résolutions du conseil, incluant les résolutions par écrit peuvent être certifié ou un extrait peut en être émis sous seing privé d'un des Gérants.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil, Signatures engageant la Société.

9.1 Le Conseil de Gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans les limites de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale ou autorisation accordée préalablement par l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir pour le compte de la Société dans toutes les circonstances et de faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale ou l'autorisation accordée préalablement par l'Assemblée Générale ou tel que cela pourra être prévu par les présents Statuts.

9.2 La Société sera engagée par la signature d'un Membre du Conseil ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute personne ou des personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Conflits. Aucun contrat ou transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affectée ou viciée par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans ou est administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité. Tout Gérant ou fondé de pouvoir de la Société agissant en qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou entité avec laquelle la Société a conclu un contrat ou est autrement en relation d'affaires ne sera, pour la seule raison de cette affiliation avec cette société ou entité, empêchée de prendre part et de voter ou agir de toute manière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 11. Indemnités des Gérants et des Fondés de Pouvoir.

11.1 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'Article 11.3 ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un Gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus.

11.2 Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants.

11.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction ou en cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance. Aucune indemnisation ne sera due en procédure judiciaire de défense (criminelle) dans lequel ce Gérant ou Fondé de Pouvoir est déclaré coupable d'un acte délictueux.

11.4 Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque Gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un Gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

11.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement pertinent par ou pour compte du présent ou futur et fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément à l'Article 11.

Art. 12. Transfert de Parts Sociales. Les Parts Sociales seront librement transférables entre les Associés. Tout Transfert de Parts Sociales aux Personnes autres que les Associés (les non-Associés seront toujours sujets à l'approbation des Associés détenant au moins 75% (trois-quarts) du capital social (de toute classe) de la Société, et ne seront effectifs et reconnus par la Société que s'ils sont réalisés conformément aux dispositions prévues dans ces Statuts. Un Transfert de Parts Sociales ne pourra être inscrit que s'il a été réalisé conformément aux dispositions prévues par les présents Statuts.

Art. 13. Décisions des Associés.

13.1 Les décisions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale des Associés. Toutefois, la tenue d'une assemblée n'est pas obligatoire aussi longtemps que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq et dans un tel cas, les décisions des Associés peuvent valablement être prises par écrit. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute décision valablement prise par écrit (le cas échéant) représentera l'Assemblée Générale des Associés en tant qu'organe de la Société. Toutes les Parts Sociales émises (indépendamment de la Classe ou la Catégorie) votent comme une classe unique.

13.2 Chaque Associé pourra prendre part aux Assemblées Générales ou aux décisions écrites. Chaque Associé aura un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales (de toute classe ou catégorie) qu'il détient et pourra valablement agir aux assemblées des Associés par l'intermédiaire d'un mandataire.

13.3 Les Assemblées seront convoquées moyennant un avis de convocation adressé par lettre recommandée ou courrier aux Associés à leur adresse apparaissant dans le registre des Associés détenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date de l'Assemblée. Si l'entièreté du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'Assemblée pourra valablement se tenir sans avis de convocation. Dans le cas des décisions prises par écrit, le texte de ces décisions sera envoyé aux Associés à leur adresse mentionnée figurant dans le registre des Associés détenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date effective proposée pour ces résolutions. Ces résolutions deviendront effectives moyennant l'accord de la majorité tel que prévu dans ces Statuts pour les décisions collectives (ou en respectant les conditions de majorité à la date prévue dans les présents Statuts). Les décisions écrites à l'unanimité pourront être passées à tout moment sans délai de préavis.

13.4 (i) A moins que ce soit prévu autrement dans les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social; (ii) cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis; et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

13.5 Dans le cas, et aussi longtemps que, la Société compte au moins 25 Associés, une Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année, le 30 mai à 12.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée se tiendra le jour ouvrable qui suivra immédiatement cette date.

Art. 14. Année comptable. L'année comptable de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels, commissaire aux comptes.

15.1 Chaque année, à la fin de l'année comptable, les comptes annuels de la Société seront préparés par le Conseil de Gérance.

15.2 Les opérations de la Société, si la Société compte plus de 25 Associés, seront soumises au contrôle d'un commissaire aux comptes. Dans un tel cas, le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale des Associés. Ce commissaire aux comptes pourra être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale des Associés avec ou sans cause.

Art. 16. Dividendes.

16.1 Cinq pour cent (5%) du bénéfice net total sera placé sur un compte de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le compte de réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. En cas de réduction de capital social, la réserve légale (dans la mesure où elle est au moins égale à 10% du capital social émis) pourra être diminuée en conséquence. Le reste peut être distribué conformément aux dispositions suivantes du présent Article 16 (ou être incorporé aux réserves de la Société).

16.2 Les Associés pourront décider de payer des dividendes intérimaires sur une ou plusieurs Classes de Parts Sociales sur base de Comptes Intérimaires préparés par le Conseil de Gérance, prouvant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas excéder les profits net réalisés par la Société depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des profits reportés et des réserves distribuables (y compris la prime d'émission disponible) mais déduction faite des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve à constituer conformément à la loi et aux distributions précédentes (sans tenir compte du Revenu d'Investissement Net d'une Classe).

16.3 Le compte de prime d'émission pourra être distribué aux Associés moyennant décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions ci-dessous. L'Assemblée Générale des Associés pourra décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

16.4 La distribution à une Classe ne pourra être effectuée qu'à partir du Revenu d'Investissement Net de la Classe concernée sous réserve de ce qui précède, et dans le cas de Classes Liées, en fonction des Droits de la Classe Liée concernée.

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 Dans le cas où la Société est dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront, mais ne devront pas être Associés et qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui spécifiera leurs pouvoirs et rémunérations.

17.2 Au moment de la liquidation de la Société, les produits de la liquidation de chaque Classe sera le montant auquel chaque Classe a droit par rapport à l'Investissement Spécifique concerné (et dans le cas de Classes Liées, par rapport aux Droits de chaque Classe à l'intérieur de ces Classes Liées). Chaque Classe de Parts Sociales a droit aux produits de la liquidation déterminés comme suit en relation avec l'Investissement Spécifique concerné auquel la Classe se rapporte (sous réserve, dans le cas de Classes Liées, des Droits de chaque Classe concernés à l'intérieur de ces Classes Liées):

17.2.1 En premier lieu seront payés les dettes et engagements de la Société (sans tenir compte de l'Investissement Spécifique). Ces dettes ou engagements seront attribués aux Classes de Parts Sociales auxquelles ils appartiennent spécifiquement (c'est à dire parce qu'ils se réfèrent à l'Investissement Spécifique concerné de cette Classe) ou, si cela n'est pas possible, distribués proportionnellement entre toutes les Classes de Parts Sociales en application du Clé d'Allocation.

17.2.2 Par la suite le montant des dettes concerné pour chaque Classe de Parts Sociales présenté dans la catégorie séparée pour l'Investissement Spécifique auquel ils se rapportent sera établi contre les avoirs attribuables à la Classe concernée y compris en particulier l'Investissement Spécifique de cette Classe et toute réserve de fonds attribuable à cette Classe. Les avoirs non attribués à une Classe spécifique seront divisés en application du Clé d'Allocation à toutes les Classes de parts sociales.

17.2.3 Dans la mesure où le montant ainsi calculé pour toute Classe est négatif, cette Classe ne sera pas autorisée à recevoir un quelconque produit de liquidation. Le montant négatif sera alloué en application du Clé d'Allocation parmi toutes les Classes de Parts Sociales qui ont un montant positif jusqu'au montant positif. Tout surplus restant dans une

Classe de Parts Sociales spécifique (le «Surplus de Classe») sera distribué aux détenteurs de cette Classe de Parts Sociales (sous réserve, dans le cas de Classes Liées, des Droits de chaque Classe concernés à l'intérieur de ces Classes Liées).

Art. 18. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un Associé détiendra toutes les Parts Sociales de la Société, la Société existera comme une société unipersonnelle conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi seront applicables.

Art. 19. Définitions.

Associés	signifie les détenteurs de Parts Sociales dans la Société.
Catégorie Z	signifie la catégorie Z de Parts Sociales.
Classe	signifie une Classe de Parts Sociales ou Classe d'Obligations émises par la Société en relation avec un Investissement Spécifique.
Classes Liées	signifie deux Classes de Parts Sociales ou plus qui se rapportent au même Investissement Spécifique et font partie du même compartiment mais qui ont des droits économiques différents (i.e. les Droits concernés) en relation avec cet Investissement Spécifique et «Classe Liée» signifie l'une d'elles.
Classes Liées K	signifie la Classe K(CG) et la Classe K(I).
Classes Liées L	signifie la Classe L(CG) et la Classe L(I).
Classes Liées M	signifie la Classe M(CG) et la Classe M(I).
Clé d'Allocation	correspond à la clé d'allocation et au critère déterminé par le Conseil de Gérance agissant raisonnablement, sur base des montants d'investissement existants et estimés (le cas échéant) par l'associé direct ou indirect de la Société et revus et/ou audités si le Conseil le juge approprié sur une base annuelle.
Conseil ou Conseil de Gérance	signifie le conseil de gérance de la Société tel que composé selon les dernières nominations.
Droits	signifie les droits économiques des classes composant les Classes Liées concernées, et dans le cas de Classes Liées K, le Droit de la Classe K (CG) et le Droit de la Classe K (I), respectivement.
Droit de la Classe K (CG)	signifie le droit des Parts Sociales de la Classe K (CG) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des bonis de liquidation ou le produit d'une vente ou d'un rachat, ou le Montant d'Annulation de la Classe Liée) résultant des Revenus du Capital de l'Investissement Spécifique concerné mais uniquement dans la mesure où il résulte ou se rapporte à la Portion CG de l'Investissement Spécifique concerné et à l'exclusion, afin d'éviter tout doute, de revenu de toute autre source.
Droit de la Classe K (I)	signifie le droit des Parts Sociales de la Classe K (I) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des dividendes ou le Montant d'Annulation de la Classe Liée) résultant de sources de l'Investissement Spécifique concerné autres que les Revenus du Capital.
Droit de la Classe L (CG)	signifie le droit des Parts Sociales de la Classe L (CG) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des bonis de liquidation ou le produit d'une vente ou d'un rachat, ou le Montant d'Annulation de la Classe Liée) résultant des Revenus du Capital de l'Investissement Spécifique concerné mais uniquement dans la mesure où il résulte ou se rapporte à la Portion CG de l'Investissement Spécifique concerné et à l'exclusion, afin d'éviter tout doute, de revenu de toute autre source.
Droit de la Classe L (I)	signifie le droit des Parts Sociales de la Classe L (I) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des dividendes ou le Montant d'Annulation de la Classe Liée) résultant de sources de l'Investissement Spécifique concerné autres que les Revenus du Capital.
Droit de la Classe M (CG)	signifie le droit des Parts Sociales de la Classe M (CG) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des bonis de liquidation ou le produit d'une vente ou d'un rachat, ou le Montant d'Annulation de la Classe Liée) résultant des Revenus du Capital de l'Investissement Spécifique concerné mais uniquement dans la mesure où il résulte ou se rapporte à la Portion CG de l'Investissement Spécifique concerné et à l'exclusion, afin d'éviter tout doute, de revenu de toute autre source.
Droit de la Classe M (I)	signifie le droit des Parts Sociales de la Classe M (I) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des dividendes ou le Montant d'Annulation de la Classe Liée) résultant de sources de l'Investissement

	Spécifique concerné autres que les Revenus du Capital.
Gérants	signifie les membres du Conseil tel que modifié de temps en temps.
Investissement Aranco	signifie l'Investissement Aranco (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe G de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Blythe Valley	signifie l'Investissement Blythe Valley (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe G de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Golf Parc Toulouse	signifie l'Investissement Golf Parc Toulouse (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe F1 de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Howick Place	signifie l'Investissement Howick Place (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre relation aux parts sociales de classe D de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Kings Hill	signifie l'Investissement Kings Hill (tel dans les stauts DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe B de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sousjacents, filiales et entités).
Investissement Kista	signifie l'Investissement Kista (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre relation aux parts sociales de classe G de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Prado	signifie l'Investissement Prado (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe M de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Salisbury	signifie l'Investissement Salisbury (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe I de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Spanish Retail Portfolio	signifie l'Investissement Spanish Retail Portfolio (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe K de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Spécifique	A la signification prévue à l'Article 5.3.
Investissement Udine	signifie l'Investissement Udine (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe I de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Via Cavour	signifie l'Investissement Via Cavour (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre, en relation avec les parts sociales de classe C1 de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Via Imbonati	signifie l'Investissement Via Imbonati (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de

	«preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre, en relation avec les parts sociales de classe H de DHCRE II Holco II S.à r.l. (les actifs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Via Lamarmora (Brescia)	signifie l'Investissement Via Lamarmora (tel que défini dans les statuts (Brescia) de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe C2 de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Via San Lazzaro	signifie l'Investissement San Lazzaro (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non, ou autre en relation avec les parts sociales de classe C3 de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Volvo	signifie l'Investissement Volvo (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non, ou autre en relation avec les parts sociales de classe L de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).
Montant de Classe Disponible	signifie le montant total des profits nets, réserves disponibles et prime de la Société (y compris les profits reportés) se rapportant à l'Investissement Spécifique auquel la Classe de Parts Sociales appartient (i) plus le montant de la réduction du capital social relatif à la Classe de Parts Sociales rachetées (et, le cas échéant, le montant égal à la diminution de la réserve légale relative à la réduction du capital social en relation avec cette Classe) mais (ii) moins toutes Pertes d'Investissement de cette Classe (y compris les pertes reportées) et (iii) moins toutes sommes à placer à la/aux réserve/s en vertu des dispositions légales ou les présents Statuts.
Montant disponible de la Classe Liée	signifie le montant total des bénéfices nets, réserves et primes disponibles de la Société (y compris les bénéfices reportés) liés à un Investissement Spécifique auquel la Classe de Parts Sociales concernée appartient (i) plus le montant de la réduction du capital social relatif à la Classe de Parts Sociales rachetée (et, si tel est le cas, le montant égal à la réduction de la réserve légale relatif à la réduction du capital social en relation avec cette Classe) mais (ii) déduction faite de toutes Pertes d'Investissement de cette Classe (y compris les pertes reportées) et (iii) déduction faite de toutes sommes devant être placées dans une(des) réserve(s) en vertu de la loi ou des Statuts, sous réserve toutefois des Droits de la Classe Liée concernée et déterminé sur cette base.
Parts Sociales	signifie les parts sociales dans la Société.
Pertes d'Investissement	signifie toutes pertes (y compris les pertes reportées relatives à l'Investissement Spécifique concerné) et tous coûts, charges ou dépenses relatifs à l'Investissement Spécifique (y compris le remboursement par la Société de toute dette encourue pour gérer l'Investissement Spécifique concerné), et un montant correspondant au pro rata (calculé sur les dépenses fixes (overhead expenses) de la Société juste mais irrévocable par le Conseil de Gérance) et les pertes non recouvrables de la Société.
Portion CG	signifie, dans les limites d'un Investissement Spécifique, les parts sociales désignées comme les parts sociales «CG» dans la filiale concernée de même que les obligations préférentielles convertibles ou autres instruments convertibles en ces parts sociales CG ou donnant droit uniquement au Revenu du Capital.
Revenu Net d'Investissement	signifie tout revenu résultant de l'Investissement relatif à une Classe de Parts Sociales, étant le revenu net de toute disposition partielle ou totale de l'Investissement Spécifique concerné (disposition signifiant des transferts et des apports de toute sorte) de même que tous dividendes ou autres distributions, intérêts, revenu, remboursement du principal ou autre revenu résultant de l'Investissement concerné et avoirs et fonds de réserve reçus par ou attribuables à la Société en relation avec l'émission de la Classe de Parts Sociales concernée tel que la prime d'émission ou tous montants des bénéfices (en relation avec l'Investissement concerné) reportés, tout en déduisant tous coûts, frais ou dépenses liées à l'Investissement concerné (y compris le

règlement par la Société de toute dette encourue dans le cadre de la gestion de l'Investissement Spécifique) et un montant correspondant à la portion proportionnelle (calculé à partir des frais d'exploitation de la Société (calculée à partir des frais d'exploitation de la Société) (évalué sur une base juste mais irrévocable par le Conseil de Gérance) et des pertes non recouvrables de la Société).

Revenus du Capital signifie revenu du capital dans le contexte des revenus de capitaux réalisés par des personnes physiques résidant au Royaume-Uni dans le champ d'application du Taxation of Chargeable Gains Act 1992.

Statuts signifie les statuts de la Société tels que régulièrement modifiés.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés se réfèrent à la législation applicable.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions ci-dessus, sont estimés à approximativement 3.500,- Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. KING, J. HESSE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 20 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56921. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): T. BENNING.

Référence de publication: 2012000472/1168.

(110212513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Shining Furrow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.184.

In the year two thousand eleven, on the nineteenth of December.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

VTS Group S.A., having its registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of Shining Furrow S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle, incorporated by a deed of Maître Paul Decker, then residing in Luxembourg, on March 15, 2010, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 942 of May 5, 2010.

That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 135,000 (one hundred thirty five thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 147,500 (one hundred and forty seven thousand five hundred euro) to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) by way of cancellation of 1,080 (one thousand eighty) shares, the cancelled shares corresponding to 91,53% of the share capital currently held by the sole partner.

The amount due to the Sole Partner further to the capital reduction will be settled by way of a partial set off against the sole partner's trade liability in the same proportion i.e. Euro 12,586,105.95 representing 91,53% of the total claim amounting to Euro 13,750,798.61.

Second resolution

The Sole Partner decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“The corporate capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares with a par value of EUR 125 (one hundred twenty five euro) each.”

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

VTS Group S.A., ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée “ne varietur” par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société «Shining Furrow S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 942 du 5 Mai 2010,.

- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 135.000.- (cent trente cinq mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 147.500 (cent quarante sept mille cinq cents euros) à un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), par voie d'annulation de 1.080 (mille quatre vingt) parts sociales, lesdites parts annulées représentant 91,53% du capital de la Société actuellement détenu par l'associé unique.

Le montant dû à l'associé unique, suite à la réduction de capital, se fera par compensation partielle de la créance détenue par la Société dans la même proportion c'est-à-dire un versement de 12.586.105,95 Euros (douze millions cinq cent quatre vingt six mille cent cinq Euros et quatre vingt quinze cents) représentant 91.53% de la créance s'élevant au total à 13.750.798,61 Euros (treize millions sept cent cinquante mille sept cent quatre vingt dix huit Euros et soixante et un cents)

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57333. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007861/84.

(120007876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

John Deere Cash Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.957.

Les comptes annuels au 31 Octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOHN DEERE CASH MANAGEMENT S.A.

Nils C. JAEGER / Katrin WATKINS

Director / Director

Référence de publication: 2012012365/12.

(120014640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

John Deere Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.958.

Les comptes annuels au 31 Octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOHN DEERE FUNDING S.A.

Nils C. JAEGER / Katrin WATKINS

Director / Director

Référence de publication: 2012012366/12.

(120014639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Jetcom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 49.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012012370/12.

(120014086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

R.S.I. Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 51.585.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

APPLEBY SERVICES (BERMUDA) LTD as Trustee of THE DRAWING TRUST, having its registered office in Canon's Court 22 Victoria Street PO BOX HM 1179 Hamilton HM EX, Bermuda, (the "Principal")

here represented by Mr Jean-Sébastien KROONEN, employee, residing professionally in Luxembourg, (the "Proxy")
by virtue of a proxy under private seal given on December 5, 2011

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. RSI CONSEIL S.A. (the "Company"), having its registered office at L-1118 Luxembourg, 11, Rue Aldringen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B number 51.585, has been incorporated by deed of Me Frank BADEN, residing in Luxembourg, on June 28th, 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 376 of August 8, 1995 and modified for the last time by deed of Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on December 23rd 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 435 of March 1st 2010.

II. The subscribed capital of the Company is presently fixed at two hundred sixty seven thousand six hundred twenty-five Suisse Francs seventy-one cents (CHF 267,625.71).

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal gives discharge to all directors and to the auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-1118 Luxembourg, 11, Rue Aldringen.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of the dissolved company nor the reimbursement to the shareholders can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred Euros (EUR 900).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt trois décembre

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

APPLEBY SERVICES (BERMUDA) LTD as Trustee of THE DRAWING TRUST, ayant son siège social Canon's Court 22 Victoria Street PO Box HM 1179 Hamilton HM EX Bermuda, (le "Mandant")

ici représentée par Monsieur Jean-Sébastien KROONEN, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, (le "Mandataire") en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 5 décembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. RSI CONSEIL S.A. (la "Société"), une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au L-1118 Luxembourg, 11, Rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 51.585 a été constituée suivant acte reçu par Me Frank BADEN, notaire résidant à Luxembourg en date du 28 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 376 du 8 août 1995 et modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Henri HELLINCKX, alors notaire résidant à Mersch en date du 23 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 435 du 1 mars 2010.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de deux cent soixante-sept mille six cent vingt-cinq Francs Suisse soixante-et-onze centimes (CHF 267.625,71).

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au L-1118 Luxembourg, 11, Rue Aldringen.

Toutefois, bien qu'aucune confusion de patrimoine ne peut être faite, ni les avoirs de la société dissoute d'une part ni le remboursement aux actionnaires d'autre part, ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: KROONEN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2011. Relation: LAC/2012/58526. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010457/96.

(120011355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Kronendal Estate Investments Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012012383/9.

(120014612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

L'Industrie, Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 10.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012012385/9.

(120014285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Long Islands Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 131.416.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012012388/12.

(120014359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Lionbridge Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 118.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012012386/10.

(120014198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Lionbridge Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 118.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012012387/10.

(120014188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Lauze S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 112.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012012399/9.

(120014236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Lux Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 72.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012012406/9.

(120014286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Moonsurf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 100.226.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven,
on the thirtieth day of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Eric LECLERC, employee, with professional address 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg,
acting as a special proxy holder of:

"LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", a company incorporated and existing under the laws of Hong Kong, with
registered office at 401 Jardin House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong,

hereafter referred to as "the undersigned",

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 23 December 2011, which proxy, after being signed "ne varietur" by the
proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at
the same time with the registration authorities.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company “MOONSURF S.A.”, a “société anonyme”, established and having its registered office at 2 rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, registered in the “registre de commerce et des sociétés” in Luxembourg, section B number 100 226, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 7 April 2004, its publication was made in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the “Mémorial”) on 09 June 2004, number 592. The articles of incorporation of the Company have never been amended since, (here after “the Company”).

II.- That the company’s capital amounts to thirty-one thousand euro (31’000.- EUR) divided into one hundred (100) shares with no par value.

III.- That the undersigned is the sole shareholder of said Company.

IV.- That the undersigned, as sole shareholder, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect.

V.- That the undersigned, as liquidator of the Company, also declares that:

- it has realised, received, or will take over all the assets of the Company;
- all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for;
- it is responsible for all liabilities of the Company whether presently known or unknown.

VI.- That the undersigned grants discharge to the directors and to the statutory auditor of the Company.

VII.- That the documents of the Company will be kept during five years at the former registered offices of the Company.

VIII.- That the proxyholder may proceed to the cancellation of the Company’s shares.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing proxy holder signed together with Us notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Eric LECLERC, employé, avec adresse professionnelle au 6A Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

«LWM CORPORATE SERVICES LIMITED», une société constituée et existant sous les lois de Hong Kong, avec siège social à 401 Jardin House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong,

ci-après dénommée: «le mandant»,

en vertu d’une procuration donnée à Luxembourg, le 23 décembre 2011, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d’enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualité, a déclaré et requis le notaire instrumentant d’acter:

I.- Que la société «MOONSURF S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 2 rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 100 226, a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, le 07 avril 2004 et dont sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») a été faite, le 09 juin 2004, numéro 592. Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors, (ci-après: «la Société»).

II.- Que le capital social souscrit de la Société s’élève à trente et un mille euro (31’000.- EUR) divisé en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que le mandant déclare être l’unique actionnaire de la dite Société.

IV.- Que le mandat, en tant qu’actionnaire unique, déclare expressément qu’il procède à la dissolution de la Société avec effet immédiat

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que

- il a réalisé, reçu, ou prendra tout l’actif;
- tous le passif de la société envers les parties tierces a été réglé et ou provisionné;
- il est responsable de tous le passif de la société connu ou inconnu.

VI.- Que le mandant donne, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l’activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu’actionnaire unique est investi de tout l’actif et qu’il a réglé tout le passif de la Société dissoute s’engageant à

reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le mandataire peut procéder à l'annulation des actions de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande du même mandataire faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms prénoms usuels, états et demeures, ledit mandataire a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. LECLERC, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2012. Relation: EAC/2012/240. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012009713/92.

(120010881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Rodemack Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 78.303.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012012475/11.

(120014744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Fares Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.230.

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FARES LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65230, constituée par un acte notarié daté du 6 juillet 1998 de Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") numéro 685 daté du 24 septembre 1998 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié daté du 21 août 2008 de Maître Paul Frieders, prénommé, publié au Mémorial numéro 2380, daté du 30 septembre 2008 (la "Société").

1. Nomination d'un Président, un Secrétaire et un Scrutateur.

1.1 Monsieur Jean-Paul SCHMIT, employé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, a agi en tant que président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée (le "Président").

1.2 Le Président a nommé Madame Monique DRAUTH, employée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que secrétaire (le "Secrétaire").

1.3 L'assemblée a élu Monsieur Jérôme ADAM, employé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que scrutateur (le "Scrutateur").

2. Déclaration du Président. Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

2.1 Le nom de l'actionnaire représenté à l'assemblée par un mandataire et le nombre d'actions détenues par celui-ci sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence a été signée par ou au nom de l'actionnaire comparant, le notaire instrumentant, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire.

2.2 Il ressort de la liste de présence que l'actionnaire détenant les mille (1.000) actions sans indication de valeur nominale représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de trente-huit mille cent euros (EUR

38.100,-), est représenté à l'assemblée par un mandataire. L'actionnaire comparant ainsi représenté a déclaré avoir été préalablement suffisamment informé de l'ordre du jour de l'assemblée et a renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

2.3 L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatorze mille trois cents Euros (EUR 114.300,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente-huit mille cent euros (EUR 38.100,-) à cent cinquante deux mille quatre cents Euros (EUR 152.400,-) par la création et l'émission de trois mille (3.000) nouvelles actions sans indication de valeur nominale et ayant les mêmes caractéristiques que les actions existantes (les "Nouvelles Actions"), en contrepartie de l'apport en nature de tous les actifs et de tous les passifs (universalité) de FARES FINANCE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.229 ("Fares Finance") (l'"Apport"), les Nouvelles Actions devant être émises et libérées avec une prime d'émission d'un montant de deux millions sept cent vingt huit mille soixante-douze Euros et soixante-quatorze centimes (EUR 2.728.072,74) (la "Prime d'Emission") qui est allouée à une réserve disponible.

Souscription et libération des Nouvelles Actions et de la Prime d'Emission et présentation du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur l'Apport.

2) Décision d'annuler les mille (1.000) actions auto-détenues par la Société suite à l'Apport et à l'augmentation de capital sans réduction du capital social de la Société de sorte que le capital reste d'un montant de cent cinquante deux mille quatre cents Euros (EUR 152.400,-) et est désormais représenté par trois mille (3.000) actions sans indication de valeur nominale.

3) Décision de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de sorte qu'il sera dorénavant lu comme suit, afin de refléter l'augmentation de capital et l'annulation des actions auto-détenues:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent cinquante deux mille quatre cents Euros (EUR 152.400,-) représenté par trois mille (3.000) actions sans indication de valeur nominale."

4) Décision d'insérer un paragraphe à l'article 5 (avant le nouveau paragraphe relatif au capital autorisé proposé ci-dessus) et à l'article 7 des Statuts et de modifier l'article 6, l'article 9 et l'article 13 des Statuts de sorte qu'ils seront dorénavant lus comme suit:

Art. 5. "Les actions sont transmissibles en vertu de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée ("Loi 1915")."

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, divisés en administrateurs de catégorie A (les "Administrateurs A") et en administrateurs de catégorie B (les "Administrateurs B"), nommés pour une durée de six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires."

Art. 7. "Exceptionnellement, un administrateur ou le représentant de l'administrateur peut valablement participer à une réunion du Conseil d'Administration par voie d'utilisation de moyens de vidéo conférence ou de tout autre équipement de télécommunication permettant l'identification de chaque administrateur participant. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques permettant aux personnes participant à une telle réunion de s'entendre sur une base continue et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. La vidéo conférence devra être initiée depuis Luxembourg et il sera fait mention, dans le procès-verbal de la réunion, de la participation d'un administrateur ou de son représentant de cette manière. Sous réserve de la loi luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par les administrateurs seront réputées pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement négociées/conclues à une réunion du Conseil d'Administration, peu importe que moins que le nombre d'administrateurs (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum soit physiquement présent au même endroit. Une réunion tenue de cette manière est réputée avoir lieu au siège social."

" **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou par la signature de toute autre personne à qui un Administrateur A et un Administrateur B ont délégué un tel pouvoir ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10.- des statuts."

Art. 13. "Les assemblées générales doivent avoir les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action à propos de la société.

Lorsque la société ne compte qu'un actionnaire unique:

- il devra exercer les pouvoirs dévolus aux assemblées générales;

- ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procès-verbaux tenus au siège social de la société.

Chaque actionnaire a droit à un vote pour chaque action dont il est le détenteur.

Sous réserve des dispositions prévues par la Loi de 1915 et aux paragraphes suivants, les résolutions des actionnaires sont valides uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'actions représentées.

Les actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la société ou obliger un des actionnaires à augmenter ses engagements dans la société sans un vote unanime des actionnaires.

Toute assemblée générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des statuts ne pourra valablement délibérer à moins que (a) au moins la moitié des actions y soient représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux statuts et, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou la forme de la société.

Si la première condition du paragraphe précédent n'est pas satisfaite, une seconde assemblée générale peut être convoquée, selon la manière prescrite par les statuts ou la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour, indiquer la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde assemblée délibérera valablement quelque soit la proportion d'actions représentées.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des votes exprimés. Les voix exprimées ne devront pas compter les votes attachés aux actions à l'égard desquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus de voter ou ont exprimé un vote nul ou blanc.

Une assemblée générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les actionnaires ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'assemblée générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un actionnaire peut être représenté à une assemblée générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un actionnaire.

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire comme indiqué dans la convocation à l'assemblée générale. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale à laquelle ils se rapportent et qui remplissent les exigences mentionnées dans la convocation.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Le conseil d'administration a les pouvoirs et les obligations d'ajourner une assemblée générale comme prévu par la Loi de 1915.

L'assemblée générale annuelle de la société se tiendra chaque année le 20 juin à 11h00 dans la ville de Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration ou le(s) auditeur(s) peut(vent) convoquer une assemblée générale des actionnaires. Par ailleurs, une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée par le conseil d'administration endéans un mois sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social en indiquant l'ordre du jour.

Les convocations aux assemblées générales doivent contenir l'ordre du jour et prendre la forme d'annonces publiées deux fois avec un intervalle minimum de huit jours, et huit jours avant la réunion dans le Mémorial et dans un journal luxembourgeois. Les convocations envoyées par courrier devront l'être huit jours avant l'assemblée aux actionnaires enregistrés, mais aucune preuve n'est requise pour prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque toutes les actions sont sous la forme nominative, les convocations peuvent être effectuées seulement par lettre recommandée avec accusé de réception.

Un ou plusieurs actionnaires qui détiennent au moins dix pour cent du capital souscrit peuvent demander qu'un ou plusieurs éléments soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social, au minimum cinq jours avant la réunion."

5) Décision de classer les administrateurs actuels suivants en Administrateur A:

- Marjoleine VAN OORT

- Nedim GÖREL

Décision de classer les administrateurs actuels suivants en Administrateur B:

- Jacques PANCERA

- Mohammed ALAMOUDI

6) Divers.

3. Résolutions

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatorze mille trois cents Euros (EUR 114.300,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente-huit mille cent euros (EUR 38.100,-) à cent cinquante deux mille quatre cents Euros (EUR 152.400,-) par la création et l'émission de trois mille (3.000) nouvelles actions sans indication de valeur nominale et ayant les mêmes caractéristiques que les actions existantes (les "Nouvelles Actions"), en contrepartie de l'apport en nature de tous les actifs et de tous les passifs (universalité) de FARES FINANCE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65229 ("Fares Finance") (l'"Apport"), les Nouvelles Actions devant être émises et libérées avec une prime d'émission d'un montant de deux millions sept cent vingt-huit mille soixante-douze Euros et soixante-quatorze centimes (EUR 2.728.072,74) (la "Prime d'Emission") qui est allouée à une réserve disponible.

Souscription et Libération

Toutes ces Nouvelles Actions ainsi que la Prime d'Emission ont été intégralement libérées et souscrites pour un prix d'émission total de deux millions huit cent quarante-deux mille trois cent soixante-douze Euros et soixante-quatorze centimes (EUR 2.842.372,74) par un apport en nature fait à la Société par Fares Finance consistant en tous ses actifs et tous ses passifs (universalité) évalués au 19 décembre 2011 à deux millions huit cent quarante-deux mille trois cent soixante-douze Euros et soixante-quatorze centimes (EUR 2.842.372,74) (l'"Apport").

La description de tous les actifs et passifs (universalité) de Fares Finance apportés à la Société est reprise dans un rapport sur l'Apport et son évaluation établi conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, de FBK Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 138949 ("FBK Audit"), et signé par un réviseur d'entreprises agréé, en date du 19 décembre 2011 (le "Rapport d'Evaluation").

En sus des éléments représentés dans le Rapport d'Evaluation, les actifs et les passifs de Fares Finance sont apportés avec tous les droits, engagements et obligations qui pourraient y être attachés et tout ou partie de tout autre actif ou passif non mentionnés car inconnus, détenus par Fares Finance, qui pourraient exister à la présente date, sont apportés avec tous les droits, titres, engagements et obligations qui leur sont attachés sous quelque forme que ce soit.

La conclusion du Rapport d'Evaluation est la suivante:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport qui correspond au moins au nombre et/ou au pair comptable et à la prime d'émission des actions de la société à émettre en contrepartie."

L'apport est alloué comme suit: (a) cent quatorze mille trois cents Euros (EUR 114.300,-) sont alloués au capital de la Société et (b) deux millions sept cent vingt-huit mille soixante-douze Euros et soixante-quatorze centimes (EUR 2.728.072,74) sont alloués à la prime d'émission (qui est allouée à une réserve disponible).

Preuve de la valeur de l'Apport a été présentée au notaire par la présentation du Rapport d'Evaluation, rapport qui a été signé ne varietur par le mandataire de l'actionnaire comparant et le notaire instrumentant.

Fares Finance, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que toutes les formalités, dans l'un quelconque des pays concernés, en relation avec le transfert en faveur de la Société de tout élément composant ses actifs et ses passifs seront accomplies dans les meilleurs délais dans chaque pays pour autant qu'il soit concerné en vue de formaliser dûment la transmission de tous les actifs et passifs de Fares Finance et de la rendre effective partout et à l'égard de toute tierce partie.

Deuxième résolution

Suite à l'Apport et à l'augmentation de capital, la Société a comparu, avec l'actionnaire comparant (le droit de vote étant suspendu sur les actions auto-détenues).

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé d'annuler les mille (1.000) actions auto-détenues par la Société suite à l'Apport et à l'augmentation de capital sans réduction du capital social de la Société de sorte que le capital reste d'un montant de cent cinquante-deux mille quatre cents Euros (EUR 152.400,-) et est désormais représenté par trois mille (3.000) actions sans indication de valeur nominale

Troisième résolution

Afin de refléter la décision d'augmentation de capital adoptée ci-dessus, l'assemblée générale de la Société a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de sorte qu'il sera dorénavant lu comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent cinquante-deux mille quatre cents Euros (EUR 152.400,-) représenté par trois mille (3.000) actions sans indication de valeur nominale."

Quatrième résolution

L'assemblée générale de la Société a décidé d'insérer un paragraphe à l'article 5 et à l'article 7 des Statuts et de modifier l'article 6, l'article 9 et l'article 13 des Statuts de sorte qu'ils seront dorénavant lus comme suit:

Art. 5. "Les actions sont transmissibles en vertu de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée ("Loi 1915")."

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, divisés en administrateurs de catégorie A (les "Administrateurs A") et en administrateurs de catégorie B (les "Administrateurs B"), nommés pour une durée de six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires."

Art. 7. "Exceptionnellement, un administrateur ou le représentant de l'administrateur peut valablement participer à une réunion du Conseil d'Administration par voie d'utilisation de moyens de vidéo conférence ou de tout autre équipement de télécommunication permettant l'identification de chaque administrateur participant. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques permettant aux personnes participant à une telle réunion de s'entendre sur une base continue et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. La vidéo conférence devra être initiée depuis Luxembourg et il sera fait mention, dans le procès-verbal de la réunion, de la participation d'un administrateur ou de son représentant de cette manière. Sous réserve de la loi luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par les administrateurs seront réputées pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement négociées/conclues à une réunion du Conseil d'Administration, peu importe que moins que le nombre d'administrateurs (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum soit physiquement présent au même endroit. Une réunion tenue de cette manière est réputée avoir lieu au siège social."

" **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou par la signature de toute autre personne à qui un Administrateur A et un Administrateur B ont délégué un tel pouvoir ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10.- des statuts."

Art. 13. "Les assemblées générales doivent avoir les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action à propos de la société.

Lorsque la société ne compte qu'un actionnaire unique:

- il devra exercer les pouvoirs dévolus aux assemblées générales;
- ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procès-verbaux tenus au siège social de la société.

Chaque actionnaire a droit à un vote pour chaque action dont il est le détenteur.

Sous réserve des dispositions prévues par la Loi de 1915 et aux paragraphes suivants, les résolutions des actionnaires sont valides uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'actions représentées.

Les actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la société ou obliger un des actionnaires à augmenter ses engagements dans la société sans un vote unanime des actionnaires.

Toute assemblée générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des statuts ne pourra valablement délibérer à moins que (a) au moins la moitié des actions y soient représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux statuts et, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou la forme de la société.

Si la première condition du paragraphe précédent n'est pas satisfaite, une seconde assemblée générale peut être convoquée, selon la manière prescrite par les statuts ou la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour, indiquer la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde assemblée délibérera valablement quelque soit la proportion d'actions représentées.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des votes exprimés. Les voix exprimées ne devront pas compter les votes attachés aux actions à l'égard desquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus de voter ou ont exprimé un vote nul ou blanc.

Une assemblée générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les actionnaires ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'assemblée générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un actionnaire peut être représenté à une assemblée générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un actionnaire.

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire comme indiqué dans la convocation à l'assemblée générale. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale à laquelle ils se rapportent et qui remplissent les exigences mentionnées dans la convocation.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Le conseil d'administration a les pouvoirs et les obligations d'ajourner une assemblée générale comme prévu par la Loi de 1915.

L'assemblée générale annuelle de la société se tiendra chaque année le 20 juin à 11h00 dans la ville de Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration ou le(s) auditeur(s) peut(vent) convoquer une assemblée générale des actionnaires. Par ailleurs, une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée par le conseil d'administration endéans un mois sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social en indiquant l'ordre du jour.

Les convocations aux assemblées générales doivent contenir l'ordre du jour et prendre la forme d'annonces publiées deux fois avec un intervalle minimum de huit jours, et huit jours avant la réunion dans le Mémorial et dans un journal luxembourgeois. Les convocations envoyées par courrier devront l'être huit jours avant l'assemblée aux actionnaires enregistrés, mais aucune preuve n'est requise pour prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque toutes les actions sont sous la forme nominative, les convocations peuvent être effectuées seulement par lettre recommandée avec accusé de réception.

Un ou plusieurs actionnaires qui détiennent au moins dix pour cent du capital souscrit peuvent demander qu'un ou plusieurs éléments soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social, au minimum cinq jours avant la réunion."

Cinquième résolution

Suite à la modification adoptée ci-dessus à l'article 6 des Statuts, l'assemblée générale de la Société a décidé de classer les administrateurs actuels suivants en Administrateur A:

- Marjoleine VAN OORT
- Nedim GÖREL

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de classer les administrateurs actuels suivants en Administrateur B:

- Jacques PANCERA
- Mohammed ALAMOUDI

4. Frais, Dépenses, Conclusion de l'assemblée et Acte notarié.

4.1 Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement trois mille Euro (EUR 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Ce document ayant été lu au mandataire de l'actionnaire comparant, qui est connu par le notaire par ses nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire de l'actionnaire comparant, le notaire, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont ensemble signé cet acte.

Signé: Schmit, Drauth, Adam, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57356. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009570/307.

(120010806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Lydion Warranty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4985 Sanem, 4, rue du Verger.
R.C.S. Luxembourg B 145.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 janvier 2012.

Pour LYDION WARRANTY S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2012012410/12.

(120014611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

LUXSVB (Luxembourg Supervisory Board) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5713 Aspelt, 15, Op der Sank.
R.C.S. Luxembourg B 101.738.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012012408/10.

(120014080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

M G Travaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.
R.C.S. Luxembourg B 146.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012012411/10.

(120014085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

M.M. Model Movement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 69.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012012412/9.

(120014368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Macapri.Ce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 83.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012012414/10.

(120014212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Macapri.Ce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 83.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012012415/10.

(120014213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Open Text SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.208.

La Société a transféré son siège social à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1710 du 21 août 2010.

Les comptes annuels de la Société au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Open Text SA

Signatures

Référence de publication: 2012013014/15.

(120015165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Sireo Immobilienfonds No. 4 Edinburgh Ferry Road S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 127.822.

In the year two thousand and eleven,
on the twenty-fourth day of the month of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

the undersigned "Sireo Immobilienfonds No. 4 SICAV-FIS», an investment company with variable capital -specialised investment fund (Société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé) incorporated under the form of a public limited company (société anonyme) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register ("R.C.S. Luxembourg") under number B 100.893,

duly represented by Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole unitholder of the company "Sireo Immobilienfonds No. 4 Edinburgh Ferry Road S.à r.l." (the "Company") a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 127.822, incorporated by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 4 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 1338 on 3 July 2007, last changed by notarial deed of the same undersigned notary, on 8 August 2007, published in the Mémorial C, number 2491 on 2 November 2007.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole unitholder holds all twelve thousand (12.000) units in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The company's object is

- buying or holding shares or units in one or more Investment Companies;
- granting financing to Investment Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Investment Companies, controlled by the company; and/or
- buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it.

For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise direct title to property (consisting of land and buildings), property related longterm interests (such as surface ownership, master-lease, fee simple ownership, concession and leasehold), purchase options and forward commitments to purchase upon completion in relation to such property and property-related long term interests and other assets that are necessary to operate such property and property-related

long term interests. For the purpose of this clause, "Investment Company" means any company or other investment vehicle whose object is (according to its articles of incorporation or other constituent documents) buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it, (directly or indirectly via one or more investment vehicles with a similar object clause) buying or holding shares or units in one or more of investment vehicles with a similar object clause and/ or granting financing to such investment vehicles provided that the financed investment vehicle is ultimately controlled by the company.

The company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object, including transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks."

Consequently the following sole resolution has been passed:

Sole resolution

The sole unitholder resolved to amend existing article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item 1 of the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

le vingt-quatrième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la soussignée «Sireo Immobiliefonds No. 4 SICAV-FIS», une société d'investissement à capital variable -Fonds d'investissement spécialisé, enregistrée sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le "RCS Luxembourg") sous le numéro B 100.893,

dûment représentée par Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration; laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le soussigné notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant est le seul associé de la société «Sireo Immobiliefonds No. 4 Edinburgh Ferry Road S.à r.l.» (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 127.822, constituée par acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") numéro 1338 du 3 juillet 2007, dernièrement modifié par acte notarié du même notaire soussigné, en date du 8 août 2007, publié au Mémorial C, numéro 2491, le 2 novembre 2007.

Le mandataire a déclaré et prié le notaire de prendre acte que:

I. L'associé unique détient l'ensemble des douze mille (12'000) parts sociales émises à ce jour par la Société de sorte qu'il puisse valablement prendre les résolutions sur les points à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société, comme suit:

«L'objet social est le suivant:

- Acheter ou détenir des actions ou des parts dans une ou plusieurs Sociétés d'Investissement;
- Accorder un financement à des Sociétés d'Investissement à condition qu'ils soient, directement ou indirectement via un ou plusieurs Sociétés d'Investissement, contrôlés par la société; et/ou
- Acheter des Biens Immobiliers et développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle.

Aux fins de cette clause, les "Biens Immobiliers" doivent comprendre le titre direct de propriété (consistant en du terrain et des immeubles), les intérêts à long terme liés à l'immobilier (tels que la propriété foncière, le bail principal, les biens en toute propriété, la concession et l'immeuble donné à bail), les options d'achat et les engagements d'achat à terme une fois effectués en rapport avec ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier et autres actifs qui sont nécessaires pour exploiter ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier. Aux fins de cette clause, "Société d'Investissement" signifie toute société ou autre véhicule d'investissement dont l'objet est (conformément à ses statuts ou à d'autres documents constitutifs) d'acheter des Biens Immobiliers et de développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle, (directement ou indirectement via un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire) acheter ou détenir des actions ou des parts dans un ou plusieurs véhicules d'investissement

avec une clause d'objet similaire et/ou accorder un financement à des véhicules d'investissement de ce type à condition que le véhicule d'investissement financé soit finalement contrôlé par la société.

La société peut effectuer toutes opérations et transactions qu'elle estime nécessaires pour réaliser son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement pour faciliter la réalisation de son objet, y compris les opérations de couverture et/ou les risques de change.»

En conséquence, la résolution unique suivante a été prise:

Résolution unique

L'associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société dans sa version actuelle, comme indiqué au point 1 de l'ordre du jour.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Le mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: T. LOCHEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15937. Reçu soixante-quinze Euros (75.- UER).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012010481/114.

(120011500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Mandy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 48.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012012419/9.

(120014453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Maginvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.475.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012012416/10.

(120014485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Mocaf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7420 Cruchten, 51A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 132.585.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012012427/10.

(120014670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Montagne Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 89.783.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012012429/10.

(120014722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Muno Charles et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, Zone commerciale et artisanale.

R.C.S. Luxembourg B 68.345.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012012431/9.

(120014480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Patron Capital Alpentherme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.604.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012012447/10.

(120014705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Pretoria Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 128.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012012459/10.

(120014442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Prieten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 86.325.

Le Bilan du 1^{er} décembre 2009 au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012012460/10.

(120014552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Prodesse Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.

R.C.S. Luxembourg B 123.783.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ordre

PRODESSE sarl

Signature

Référence de publication: 2012012461/12.

(120014566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Prodesse Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.

R.C.S. Luxembourg B 123.783.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ordre
PRODESSE sarl
Signature

Référence de publication: 2012012462/12.

(120014567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

ProLogis Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012012464/9.

(120014498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Prodesse Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.

R.C.S. Luxembourg B 123.783.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ordre
PRODESSE sarl
Signature

Référence de publication: 2012012463/12.

(120014568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Promind Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 78.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012012466/10.

(120014388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Spare Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 150.252.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012012481/9.

(120014207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Sabi Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 72, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 146.278.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 janvier 2012.
Référence de publication: 2012012486/10.
(120014128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Sapeco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 45.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.
Référence de publication: 2012012487/10.
(120014083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Robson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.262.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 161.698.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of December.

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Teslin Holdings Inc., a company governed by the laws of Canada and having its registered office at 200, 10991 Shellbridge Way, Richmond, BC V6X 3C6, Canada (the "Sole Shareholder").

Hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Robson S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Me Francis Kessler, prenamed, on 10 May 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 2142 dated 13 September 2011 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 161.698 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed enacted by Me Francis Kessler, prenamed, on 1 December 2011, not yet published in the Mémorial C.

II.- That the 46 (forty-six) ordinary shares and the 1,311 (one thousand three hundred eleven) mandatory redeemable preferred shares of the Company, all with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notices rights;
2. Redemption by the Company of a global number of 95 (ninety-five) mandatory redeemable preferred shares ("MRPS") composed of 4 (four) class A MRPS, 1 (one) class B MRPS, 10 (ten) class C MRPS, 78 (seventy-eight) class D MRPS and 2 (two) class E MRPS, each having a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) and currently held by the Company's sole shareholder;
3. Decrease of the share capital of the Company by a global amount of USD 95,000 (ninety-five thousand United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 1,357,000 (one million three hundred fifty-seven thousand

United States Dollars) to USD 1,262,000 (one million two hundred sixty-two thousand United States Dollars) by the cancellation of the 95 (ninety-five) MRPS, each having a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars), the reimbursement of the share premium of the Company by an amount of USD 9,074,138 (nine million seventy-four thousand one hundred thirty-eight United States Dollars) and the decrease of the legal reserve of the Company by an amount of USD 9,500 (nine thousand five hundred United States Dollars);

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8. of the articles of association of the Company;

5. Delegation, to the board of managers of the Company, of the power to determine the practicalities of the repayment of the amount due to the sole shareholder of the Company further to resolution 3. above;

6. Amendment of article 21. 3 (b) of the articles of association of the Company; and

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder (i) waives its right to the prior notice of the current meeting, (ii) acknowledges being sufficiently informed on the agenda, (iii) considers being validly convened and therefore (iv) agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

It is further resolved that the Sole shareholder waives any rights to the prior written notice relating to the redemption procedure as stated under article 11.5 of the articles of association of the Company.

Second resolution:

It is resolved that the Company redeems a global number of 95 (ninety-five) mandatory redeemable preferred shares ("MRPS"), each having nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) (the "Redeemed MRPS"), from the Sole Shareholder (the "Redemption of MRPS"), as follows:

- 4 (four) class A MRPS for a global nominal value of USD 4,000 (four thousand United States Dollars);

- 1 (one) class B MRPS for a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars);

- 10 (ten) class C MRPS for a global nominal value of USD 10,000 (ten thousand United States Dollars);

- 78 (seventy-eight) class D MRPS for a global nominal value of USD 78,000 (seventy-eight thousand United States Dollars); and

- 2 (two) class E MRPS for a global nominal value of USD 2,000 (two thousand United States Dollars).

The Redemption of MRPS is made at a global redemption price amounting to USD 9,178,638 (nine million one hundred seventy-eight thousand six hundred thirty-eight United States Dollars) (the "Redemption Price") calculated in accordance with article 11.4 of the articles of association of the Company and which will be settled as follows (the "Repayment"):

- an amount of USD 95,000 (ninety-five thousand United States Dollars) corresponding to the global nominal value of the Redeemed MRPS;

- an amount of USD 9,074,138 (nine million seventy-four thousand one hundred thirty-eight United States Dollars) corresponding to the share premium amount of MRPS to be redeemed;

- an amount of USD 9,500 (nine thousand five hundred United States Dollars) corresponding to the legal reserve amount of the MRPS to be redeemed.

It was noted that an interim statement of accounts, as prepared by the board of managers of the Company dated 15 December 2011 (the "Interim Statement of Accounts") shows the existence of sufficient distributable funds for the Redemption of MRPS and notably satisfies the Redemption Price.

It is resolved to approve the Interim Statement of Accounts and that the Redemption Price is paid to the Sole Shareholder.

Third resolution:

It is resolved, in accordance with the provisions of article 11.2 of the Company's articles of association and the resolutions above, to cancel the MRPS with immediate effect, further to the Redemption of MRPS by the Company as described above.

As a result of the aforesaid cancellation of the MRPS, the Company's share capital shall be decreased by an amount of USD 95,000 (ninety-five thousand United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 1,357,000 (one million three hundred fifty-seven thousand United States Dollars) to USD 1,262,000 (one million two hundred sixty-two thousand United States Dollars).

It is also resolved in order to settle the Repayment to (i) reimburse to the Sole Shareholder the share premium of the Company by an amount of USD 9,074,138 (nine million seventy-four thousand one hundred thirty-eight United States Dollars) so that it shall thus amount to USD 113,675,696 (one hundred thirteen million six hundred seventy-five thousand six hundred ninety-six United States Dollars) and (ii) decrease the legal reserve of the Company by an amount of USD

9,500 (nine thousand five hundred United States Dollars) so that it shall thus amount USD 126,200 (one hundred twenty-six thousand two hundred United States Dollars).

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is resolved to amend the first paragraph of article 8. of the articles of association of the Company to read as follows:

“The subscribed share capital of the Company is set at USD 1,262,000 (one million two hundred sixty-two thousand United States Dollars) divided into (i) 46 (forty-six) ordinary shares with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) (the "Ordinary Shares") and (ii) 1,216 (one thousand two hundred sixteen) mandatory redeemable preferred limited shares with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) (the "MRPS" and/or the "Preferred Shares"), divided into the following classes: (i) 8 (eight) A MRPS, (ii) 80 (eighty) B MRPS, (iii) 20 (twenty) C MRPS, (iv) 156 (one hundred fifty-six) D MRPS, (v) 160 (one hundred sixty) E MRPS and (vi) 792 (seven hundred ninety-two) F MRPS.”

Fifth resolution:

It is resolved to delegate to the board of managers of the Company the power (i) to determine the practicalities of the Repayment to the Sole Shareholder and in particular the form of the Repayment and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Repayment.

Sixth resolution:

It is resolved to amend article 21.3 (b) of the articles of association of the Company so that it shall now be read as follows:

“ **21.3(b)**. Secondly, each class of MRPS entitles a MRPS holder to a second preferential and cumulative dividend (the "Dividend 2"), which shall accrue daily from the date of the transfer of the Underlying Asset referred to one class of MRPS to the Company and be calculated assuming a year of 365 or 366 days, as the case may be. Dividend 2 shall equal to the 99% (ninety-nine per cent) of the Interest Income (as defined below) accrued or received by the Company on each of the Underlying Assets referred to each class of MRPS, less (i) a margin of 17.4 bps computed on the annual average outstanding principal amount of the Underlying Assets of the relevant class of MRPS and (ii) the amount of Dividend 1.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, having signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède

L'an deux mille onze, le quinzième jour de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Teslin Holdings Inc., une société régie par les lois du Canada et ayant son siège social sis au 200, 10991 Shellbridge Way, Richmond, BC V6X 3C6, Canada (l'“Associé Unique”).

Ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée “ne varietur” par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de “Robson S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte notarié dressé par Me Francis Kessler, précité, le 10 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (“Mémorial

C”) numéro 2142 daté du 13 septembre 2011 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.698 (la “Société”).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié dressé par Me Francis Kessler, précité, le 1^{er} décembre 2011, pas encore publié au Mémorial C.

II.- Que les 46 (quarante-six) parts sociales ordinaires et les 1.311 (mille trois cent onze) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables, toutes d’une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, représentant l’intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l’assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l’ordre du jour, dont l’Associé Unique reconnaît avoir été dûment informé au préalable.

III. L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux droits de convocation;

2. Rachat par la Société d’un nombre global de 95 (quatre-vingt-quinze) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (“MRPS”) composé de 4 (quatre) MRPS de classe A, 1 (un) MRPS de classe B, 10 (dix) MRPS de classe C, 78 (soixante-dix-huit) MRPS de classe D et 2 (deux) MRPS de classe E, chacun ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) et actuellement détenu par l’associé unique de la Société;

3. Réduction du capital social de la Société par un montant global de 95.000 USD (quatre-vingt-quinze mille Dollars américains) afin de le réduire de son montant actuel de 1.357.000 USD (un million trois cent cinquante-sept mille Dollars américains) à 1.262.000 USD (un million deux cent soixante-deux mille Dollars américains) par l’annulation de 95 (quatre-vingt-quinze) MRPS, chacun ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains), le remboursement de la prime d’émission de la Société par un montant de 9.074.138 USD (neuf millions soixante-quatorze mille cent trente-huit Dollars américains) et la réduction de la réserve légale de la Société par un montant de 9.500 USD (neuf mille cinq cent Dollars américains)

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l’article 8. des statuts de la Société;

5. Délégation au conseil de gérance de la Société du pouvoir de déterminer les modalités du repaiement du montant dû à l’associé unique de la Société suite à la résolution 3. ci-dessus ;

6. Modification de l’article 21.3(b) des statuts de la Société; et

7. Divers.

Suite à l’approbation de ce qui précède par l’Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l’Associé Unique (i) renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférent à cette assemblée, (ii) reconnaît avoir été suffisamment informé de l’ordre du jour, (iii) considère avoir été valablement convoqué et, en conséquence, (iv) accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l’ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l’Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Il est en outre décidé que l’Associé Unique renonce à tout droit de recevoir la convocation écrite préalable concernant la procédure de rachat telle que détaillée à l’article 11.5 des statuts de la Société.

Deuxième résolution:

Il est décidé que la Société rachète un nombre global de 95 (quatre-vingt-quinze) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (“MRPS”), chacune ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) (les “MRPS Rachetés”) à l’Associé Unique (le “Rachat des MRPS”), comme suit:

- 4 (quatre) MRPS de classe A pour une valeur nominale globale de 4.000 USD (quatre mille Dollars américains);

- 1 (un) MRPS de classe B pour une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains);

- 10 (dix) MRPS de classe C pour une valeur nominale globale de 10.000 USD (dix mille Dollars américains);

- 78 (soixante-dix-huit) MRPS de classe D pour une valeur nominale globale de 78.000 USD (soixante-dix-huit mille Dollars américains); et

- 2 (deux) MRPS de classe E pour une valeur nominale globale de 2.000 USD (deux mille Dollars américains).

Le Rachat des MRPS est effectué à un prix de rachat global s’élevant à 9.178.638 USD (neuf millions cent soixante-dix-huit mille six cent trente-huit Dollars américains) (le “Prix de Rachat”) calculé conformément à l’article 11.4 des statuts de la Société et qui sera réglé comme suit (le “Repaiement”):

- un montant de 95.000 USD (quatre-vingt-quinze mille Dollars américains) correspondant à la valeur nominale globale des MRPS Rachetés;

- un montant de 9.074.138 USD (neuf millions soixante-quatorze mille cent trente-huit Dollars américains) correspondant au montant de prime d’émission des MRPS devant être rachetés;

- un montant de 9.500 USD (neuf mille cinq cent Dollars américains) correspondant au montant de réserve légale des MRPS devant être rachetés.

Il est noté que l'état des comptes intérimaires, tel que préparé par le conseil de gérance de la Société en date du 15 décembre 2011 (l' "Etat des Comptes Intérimaire") démontre l'existence de fonds distribuables suffisants pour le Rachat des MRPS et notamment satisfait le Prix de Rachat.

Il est décidé d'approuver l'Etat des Comptes Intérimaire et que le Prix de Rachat soit payé à l'Associé Unique.

Troisième résolution:

Il est décidé, conformément aux dispositions de l'article 11.2 des statuts de la Société et aux résolutions ci-dessus, d'annuler les MRPS avec effet immédiat, suite au Rachat des MRPS par la Société tel que décrit ci-dessus.

Il résulte de l'annulation des MRPS mentionnée ci-dessus, que la capital social de la Société sera réduit d'un montant de 95.000 USD (quatre-vingt-quinze mille Dollars américains) afin de le réduire de son montant actuel de 1.357.000 USD (un million trois cent cinquante-sept mille Dollars américains) à 1.262.000 USD (un million deux cent soixante-deux mille Dollars américains).

Il est également décidé, afin de régler le Repaiement, de (i) rembourser à l'Associé Unique la prime d'émission de la Société par un montant de 9.074.138 USD (neuf millions soixante-quatorze mille cent trente-huit Dollars américains) se sorte qu'elle s'élève désormais à 113.675.696 USD (cent treize millions six cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-seize Dollars américains) et (ii) réduire la réserve légale de la Société par un montant de 9.500 USD (neuf mille cinq cent Dollars américains) afin qu'elle s'élève ainsi à 126.200 USD (cent vingt-six mille deux cent Dollars américains).

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à 1.262.000 USD (un million deux cent soixante-deux mille Dollars américains), divisé en (i) 46 (quarante-six) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) (les "Parts Sociales Ordinaires") et (ii) 1.216 (mille deux cent seize) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) (les "MRPS" et/ou les "Parts Sociales Préférentielles"), divisées dans les classes suivantes: (i) 8 (huit) MRPS A, (ii) 80 (quatre-vingt) MRPS B, (iii) 20 (vingt) MRPS C, (iv) 156 (cent cinquante-six) MRPS D, (v) 160 (cent soixante) MRPS E and (vi) 792 (sept cent quatre-vingt-douze) MRPS F."

Cinquième résolution:

Il est décidé de déléguer au conseil de gérance de la Société le pouvoir (i) de déterminer les modalités pratiques du Repaiement à l'Associé Unique et en particulier la forme du Repaiement et (ii) de prendre toute mesure requise devant être prise ou de prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société afin de signer tout document ou faire tout acte et prendre toute mesure qui paraissent nécessaires et appropriées au nom et pour le compte de la Société en rapport avec le Repaiement.

Sixième résolution:

Il est décidé de modifier l'article 21.3(b) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **21.3(b).** En second lieu, chaque classe de MRPS donne droit au détenteur de MRPS à un second dividende préférentiel et cumulatif (le "Dividende 2") qui commencera à courir quotidiennement à compter de la date du transfert de l'Actif Sous-Jacent relatif à une classe de MRPS de la Société et sera calculé sur la base d'une année de 365 ou 366 jours, selon le cas. Le Dividende 2 sera égal à 99% (quatre-vingt-dix-neuf pour cent) du Produits d'Intérêts (tel que défini ci-dessous), courus ou reçus par la Société pour chacun des Actifs Sous-Jacents relatifs à chaque classe de MRPS, moins (i) une marge de 17.4 bps calculée sur la moyenne annuelle du montant principal impayé des Actifs Sous-Jacents de la classe concernée de MRPS et (ii) le montant du Dividende 1."

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17853. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012009780/259.

(120010545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 106.133.

Le bilan au 30 septembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012012646/11.

(120015040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Sapeco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 45.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012012488/10.

(120014084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

**Alaskan and Atlantic Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Gray Pearl S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.736.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth of January.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967), here represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on January 12th, 2012.

Such power of attorney after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of GRAY PEARL S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 164.736 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 11th, 2011, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 3177 of December 24th, 2011. The Articles of Association (the Articles) have not yet been amended since.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder owns all the one hundred (100) shares, with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125), representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Modification of the Name of the Company into "ALASKAN AND ATLANTIC HOLDING S.à r.l."
 2. Amendment of the provisions of Article 2 of the Articles of Association of the Company, to be read as follows:
"The Company will exist under the name of "ALASKAN AND ATLANTIC HOLDING S.à r.l."."
 3. Miscellaneous.
- III. The Sole Shareholder hereby passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into "ALASKAN AND ATLANTIC HOLDING S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 2, of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of "ALASKAN AND ATLANTIC HOLDING S.à r.l."."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to one thousand one hundred euro (EUR 1,100).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le treize janvier.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967), ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de GRAY PEARL S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.736 (la Société).

La Société a été constituée le 11 novembre 2011 suivant un acte du notaire instrumentaire, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 3177 du 24 décembre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique est le détenteur de toutes les cent (100) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR), représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'Article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. l'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Modification de la dénomination sociale de la société en "ALASKAN AND ATLANTIC HOLDING S.à r.l."
2. Modification de l'article 2, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:
«La Société prend la dénomination sociale de "ALASKAN AND ATLANTIC HOLDING S.à r.l."."

3. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la société en "ALASKAN AND ATLANTIC HOLDING S.à r.l."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2, des Statuts afin d'y refléter les changements ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de "ALASKAN AND ATLANTIC HOLDING S.à r.l." »

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à mille cent euros (1.100.EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 janvier 2012. LAC/2012/2587. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010229/104.

(120011392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Sliver-Glengariff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 61.045.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Silver Glengariff S.A.

Patrick van Denzen

Director B

Référence de publication: 2012013088/14.

(120015002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Seton House International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.466.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 900 du 12 décembre 1998.

Les comptes annuels de la Société au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Seton House International S.A.

Signature

Référence de publication: 2012013083/14.

(120015136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.
